

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

Renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocain(e)s du Monde et le Maroc Les chances et les défis

Auto-saisine

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

Renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocain(e)s du Monde et le Maroc Les chances et les défis

Président de la commission : Ahmed Reda Chami

Rapporteur du thème : Fouad Ben Seddik

Auto-saisine

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n°128-12, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi aux fins de préparer un avis sur le renforcement des liens entre le Royaume et ses Ressortissants résidents à l'étranger.

A cet égard, le Bureau du Conseil a confié à la Commission temporaire l'élaboration du présent avis¹.

Lors d'une Session extraordinaire, tenue le 9 novembre 2022, l'Assemblée Générale du CESE a adopté, à l'unanimité, l'avis intitulé « renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocains du Monde et le Maroc, les chances et les défis ».

Élaboré selon la démarche participative qui caractérise les travaux du CESE, cet avis s'appuie sur l'apport et les points de vue des différentes catégories qui composent le Conseil, sur les auditions organisées avec les principaux acteurs concernés² ainsi que sur les constats issus de la consultation ouverte du 8 au 29 octobre, 2022 sur la plateforme digitale de participation citoyenne « Ouchariko »³, via un questionnaire publié en 7 langues (arabe, anglais, espagnol, français, allemand, italien et néerlandais).

1- Annexe 1 : liste de la commission temporaire

2- Annexe 2 : Liste des acteurs auditionnés

3- Annexe 3: Résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de la participation citoyenne

Résumé exécutif

Le présent avis porte sur le contenu multidimensionnel du lien entre les Marocains du Monde et le Maroc, sur les facteurs qui en définissent la particularité et la profondeur, et sur les voies et moyens pour en renforcer la vitalité et en préserver la durabilité. Il s'inscrit en ligne directe avec le Discours Royal du 20 août 2022 dans lequel Sa Majesté le Roi Mohammed VI a réitéré Son appel à l'ensemble des institutions nationales en vue d'un bilan prospectif et une refonte des cadres législatifs et des politiques publiques dédiés aux attentes, aux intérêts et aux droits des Marocains du Monde, à l'appui de leurs projets et à la promotion de leur contribution au rayonnement et au développement du Royaume. Dans cet esprit, le CESE a structuré le présent avis autour de quatre axes complémentaires: 1) l'amélioration de la connaissance de la situation, des perceptions et des attentes des MDM ; 2) du renforcement de la qualité et de l'efficacité des services qui leur sont dédiés ; 3) de l'amélioration de l'accueil et de la dynamisation de leur contribution aux projets et au modèle de développement du pays sur les plans scientifique, universitaire, culturelle, et économique ; 4) de la dynamisation et de la convergence de la chaîne des structures institutionnelles, administratives, représentatives et associatives qui ont vocation à assurer l'écoute, la participation et la représentation des MDM et la co-construction avec eux des politiques publiques qui le concernent au niveau national, régional et territorial.

Les Marocains du Monde représentent près de 15% de la population totale du Maroc et contribuent à plus de 7% au produit intérieur brut du pays. Leur sentiment d'appartenance et le poids structurel de leur contribution aux besoins sociaux et à l'équilibre macroéconomique du pays est à la fois une opportunité et un défi. .

La migration a permis aux MDM d'élargir leurs horizons, de changer leurs conditions de vie et celles de leurs familles, et d'enrichir leurs expériences professionnelles. Ils évoluent entre des univers socioculturels aux histoires, identités, cadres de vie et environnements politiques différents. Nos compatriotes apportent leur labeur, leur énergie créatrice et leurs ressources aux sociétés qui les accueillent comme à celle de leur pays d'origine. Ces femmes et ces hommes sont de plus en plus confrontés et presque partout à un climat politique hostile à l'immigration.

Malgré ce contexte le désir d'émigrer persiste, vers de nouvelles horizons, notamment en direction de l'Amérique du Nord, et avec une segmentation croissante de la population marocaine migrante, majoritairement jeune, de plus en plus féminisée, diplômée, laborieuse au point d'accepter souvent des positions sous-qualifiées. Si la population marocaine émigrée compte de brillants succès, aux compétences de rang mondial dans de nombreux secteurs et plusieurs pays, elle comprend aussi de larges catégories vulnérables, dont une partie difficile à estimer est dépourvue de titres de séjour, des enfants mineurs dits « non-accompagnés » victimes de réseaux de trafics et d'exploitation, des femmes travailleuses subissant des mauvais traitements multiformes, des personnes âgées esseulées assignées à demeurer dans les pays d'émigration en l'absence de possibilités de transférer leurs droits à pension ou leurs droits à la protection sanitaire acquis dans les pays d'émigration.

Ce tableau suffit à rappeler l'importance d'assurer aux MDM une protection effective de leurs droits et de leur dignité partout où ils se trouvent, et de poursuivre les efforts pour leur assurer un accès de qualité aux services consulaires, administratifs, sanitaires et sociaux, la proximité des services culturels, et de répondre de façon rationnelle et crédible à leur demande culturelle dans le respect de la personnalité religieuse marocaine et des lois des pays d'accueil. Cet avis plaide pour l'organisation des transferts de compétences et l'encouragement actif des échanges et de la co-construction avec les talents marocains expatriés, dans tous les domaines, scientifiques, universitaires, industriels ainsi que dans les domaines des arts et de la culture. Un tel cadre, mettant les individus au centre des politiques, augmentera les chances de succès des programmes et des dispositifs, eux-mêmes à rénover, pour encourager l'implication économique et les projets d'investissement des MDM.

La situation, les perceptions et les perspectives des Marocains du Monde sont en train d'évoluer. Nos compatriotes expatriés sont de plus en plus enracinés et engagés dans la vie civique de leurs pays d'accueil. Leur lien au Maroc, tel qu'il s'est exprimé dans la consultation en ligne organisée par le CESE pour la préparation de ce avis, s'exprime désormais de façon tranchée entre, d'un côté, un puissant attachement à l'Institution Royale, à la personne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à son rôle international et la défense de la cause sacrée du Sahara, une satisfaction des progrès du développement du pays, l'attachement à ses valeurs et sa culture et, de l'autre côté, une claire aversion à des irritants tels que la corruption, l'insécurité juridique, la lourdeur des services administratifs. La majorité des MDM n'envisage pas de retour définitif au Maroc mais aspire cependant à en servir le développement, à lui apporter ses compétences et ses savoir-faire ; un grand nombre aspire à y travailler de manière alternée.

L'émigration ne doit pas et ne peut plus être réduite à une à une fonction de traitement du chômage, de recettes en devises et de réduction du déséquilibre des comptes extérieurs. Cet avis est, à cet égard, une contribution du CESE à un changement de perception sur le rapport aux MDM via notamment la refonte des dispositifs institutionnels et des politiques publiques qui leur sont dédiés.

Encadré : Les pistes d'action proposées par le CESE

Cadre institutionnel : le CESE plaide pour la mise en place d'une architecture institutionnelle renouvelée en :

- attribuant à un ministre délégué auprès du ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des affaires des MDM, la mission et la responsabilité de concevoir et de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie MDM ;
- érigeant la fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger en établissement public stratégique qui constituera l'opérateur et le bras opérationnel pour le déploiement

de la stratégie MDM, en concertation avec les autres acteurs et parties prenantes. Œuvrant sous la tutelle du ministre délégué chargé des MDM, qui préside son conseil d'administration, cet établissement devra être doté des compétences et des ressources nécessaires au bon accomplissement de ses missions ;

- hissant la commission ministérielle chargée des MRE et des affaires de la migration au rang d'une haute commission stratégique investie exclusivement du dossier des MDM. Placée auprès du chef du gouvernement, cette commission à composition multi parties prenantes, qui se réunira obligatoirement au moins deux fois par an, devra être dotée de larges pouvoirs de suivi et d'arbitrage liés à la mise en œuvre de la stratégie et des programmes destinés aux MDM.

Qualité des services dispensés par l'administration et les autres acteurs au profit des usagers MDM :

- Mettre en place une plateforme digitale unique (guichet unique) qui assure l'interopérabilité entre tous les intervenants de l'écosystème destiné aux MDM. Les MDM pourraient avoir accès, à travers cette plateforme, aux différents services, prestations et informations sur les procédures qui les concernent (documents consulaires, aide à l'investissement, informations culturelles, cours de langue arabe, etc.).
- Renforcer les ressources humaines des consulats en termes d'effectifs, de compétences et de polyvalence et développer davantage les unités consulaires mobiles dans les pays peu ou insuffisamment digitalisés.

Accès aux services culturels et culturels :

- Œuvrer, en collaboration avec les ambassades, à la modernisation de l'offre culturelle destinée aux MDM.
- Promouvoir la création de dispositifs de nouvelle génération, digitalisés (« hors-murs »), à fonctionnement souple, inclusifs, dédiés au développement de l'action culturelle du Maroc à l'étranger. Ces opérateurs seraient notamment chargés de l'organisation d'événements et d'animations autour des MDM au Maroc, et du Maroc dans les pays de résidence des MDM, sous forme de forums de dialogue, d'expositions, de concerts, d'événements culturels et d'animations citoyennes.

Accès à la protection sociale :

- Engager un dialogue avec les pays d'accueil pour mettre à jour et/ou élargir l'étendue des accords bilatéraux de sécurité sociale afin d'alléger les conditions qui entravent l'accès des MDM à leurs droits à la pension et aux soins, lors de leur retour ou de leur passage au Maroc.
- Mettre en place, en s'associant à un réseau de banques et d'assurances, une offre d'assurance maladie pour les ascendants et une offre d'assurance retraite volontaire pour les MDM assortie de dispositions fiscales incitatives.

Mobilisation et accueil des compétences des MDM :

- Prévoir dans l'arsenal législatif et réglementaire (notamment le projet de loi n° 63.21 portant

organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) des dispositions facilitant la mobilité des compétences marocaines exerçant à l'étranger, en particulier les enseignants, les experts et chercheurs universitaires.

- Développer, sur la base d'un partenariat public-privé, une plateforme digitale de gestion prévisionnelle des emplois et compétences centrée sur les profils spécifiques des MDM et adressant les nouveaux métiers et les métiers en tension sur le territoire national.

Transferts financiers et mobilisation économique des MDM :

- Ouvrir activement le Fonds Mohammed VI pour l'investissement aux apports des MDM et /ou mettre en place un fonds d'investissement dédié aux MDM dans le but de consacrer des ressources à des activités ayant un impact positif social et environnemental, au « private equity », et à l'économie sociale et solidaire.
- Encourager les acteurs du secteur financier marocain à développer des produits d'épargne et de retraite complémentaires et attractifs dédiés aux MDM.
- Création de Chambres de commerce du Maroc avec la participation actives des MDM opérateurs économiques dans les pays de résidence.

En termes de représentation et participation politiques des MDM :

- Développer la participation et la représentation des MDM dans les institutions consultatives, de régulation et de bonne gouvernance.
- Mettre en place les dispositifs matériels, notamment digitaux, renforçant la participation des MDM aux scrutins législatifs.

Motifs et objectifs de l'auto-saisine

Cette auto-saisine fait suite au Discours Royal commémorant le 69^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple (20 août 2022) dans lequel Sa Majesté le Roi Mohammed VI a appelé à questionner le bilan et la pertinence des législations et des politiques publiques dédiées à la Communauté marocaine à l'étranger : « *Nous devons nous poser en permanence les questions suivantes : qu'avons-nous fait pour renforcer le sentiment patriotique de nos émigrés ? Le cadre législatif en place et les politiques publiques tiennent-ils compte de leurs spécificités ? Les procédures administratives sont-elles adaptées à leurs attentes du moment ? Leur avons-nous assuré l'encadrement religieux et éducatif nécessaire ? Leur avons-nous apporté l'accompagnement requis et les conditions favorables à la réussite de leurs projets d'investissement ?* »

Le CESE, à travers cet avis, amorce sa contribution à la réflexion nationale préconisée par Sa Majesté le Roi en forme de constats synthétiques et de recommandations en faveur d'une mise à jour, à la fois réaliste et innovante, de la politique nationale à l'endroit des Marocains vivant hors du territoire national. L'objectif est de servir l'indéfectibilité et la fertilité de la réciprocité du lien entre le Royaume et ses ressortissants expatriés.

Les problématiques, les visions et les recommandations retenues par le Conseil sont ordonnées en quatre axes : (1) connaître et comprendre mieux la communauté marocaine à l'étranger afin de (2) mieux servir et protéger les Marocaines et les Marocains du Monde, de (3) mieux et davantage accueillir leurs talents et leurs contributions au développement de leur pays d'origine et (4) de co-construire avec tous des liens innovants qui démultiplient leurs succès et étendent le rayonnement du Royaume. Résumé en une formule, il s'agit pour le CESE de contribuer à mieux connaître et comprendre les MDM afin que leur pays puisse compter à la fois plus et mieux pour eux, sur eux et avec eux.

Périmètre, limites, méthode d'élaboration de l'avis

Cette auto-saisine n'est pas une revue exhaustive de la situation générale et des politiques publiques relatives aux MDM. Elle s'appuie, sur les éléments factuels, sur les données chiffrées et analytiques et les opinions recueillies à partir d'une revue des principales ressources documentaires disponibles, notamment des rapports et indicateurs d'institutions publiques nationales et d'organismes internationaux, des auditions organisées avec des responsables d'organismes publics, de départements ministériels, d'universitaires et de personnalités qualifiées. Un questionnaire en 7 langues⁴, publié en ligne du 9 au 29 octobre 2022 a recueilli 4651 contributions qui ont permis de compléter l'information qualitative sur la situation, les perceptions et les perspectives des MDM.

Le périmètre de cet avis ne couvre pas la politique marocaine d'accueil et d'asile, ni le droit des étrangers au Maroc, ces sujets faisant l'objet de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.

4 - Les langues du questionnaire étaient : arabe, anglais, espagnol, français, Flamand, italien, néerlandais

I. Connaitre et comprendre mieux les MDM

5,1 millions de Marocaines et de Marocains étaient, en avril 2021, officiellement enregistrés auprès des consulats du Royaume à l'étranger⁵. A ce chiffre, qui représente environ 15% de la population marocaine, peut s'ajouter l'effectif des personnes vivant à l'étranger et non immatriculées dans les consulats, les Marocaines et Marocains nés au Maroc et expatriés, ainsi que les nationaux ou binationaux nés et résidents à l'étranger dont au moins un parent est marocain. Dès lors, la communauté des Marocains à l'étranger peut être prudemment estimée de 6 à 6,5 millions de personnes.

La population migratoire marocaine selon la définition onusienne de l'émigration de la migration, c'est-à-dire toute personne née au Maroc et vivant à l'étranger depuis plus d'un an, était estimée en 2020 par les Nations-Unies à 3,2 millions de personnes⁶. La composition démographique, les régions et les pays de résidence, les motifs des départs du Maroc, la structure socioprofessionnelle des Marocains du Monde (MDM) évoluent et se différencient. Ces chiffres montrent qu'une partie significative de la population active, notamment la jeunesse, fait le choix de s'expatrier.

Le poids des transferts financiers des MDM dépasse désormais les 7% du PIB, avec un montant en 2022 qui pourrait avoisiner les 100 milliards de dirhams. Si le volume de ces flux témoigne de la puissance du lien des MDM avec leur pays d'origine, leur poids structurel dans les équilibres macroéconomiques est porteur de défis lourds : ces flux et leur potentiel de croissance sont exposés à des risques de durabilité dont l'évidence est soulignée par la gravité et la succession des chocs économiques ; la capacité du Maroc à en flécher la destination vers des activités productives et des investissements de long terme mérite aussi d'être questionnée. Ces interrogations deviennent cruciales au regard du climat d'hostilité aux migrations qui se développe un peu partout dans le monde, et au regard aussi de la modification, à travers les générations, du rapport des MDM aussi bien à leurs pays d'accueil qu'à l'égard du Maroc.

Des destinations migratoires nouvelles⁷

Si l'Europe⁸ a jusqu'ici accueilli la majorité de l'émigration marocaine (89%), on rencontre désormais des Marocains installés dans plus de 100 pays. Même si la France reste, avec plus d'un

5 - Selon les chiffres communiqués au CESE par le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Marocains résidents à l'étranger (MAECMRE), l'effectif des Marocains immatriculés auprès des consulats du Royaume était réparti comme suit en avril 2021 :

Continent	Femmes	Hommes	Total
Afrique	88.245	124.214	212.459
Amérique	65.959	8.3323	149.282
Asie	108.414	94.319	202.733
Australie	501	508	1.009
Europe	1.969.678	2.557.965	4.527.643
Total	2.232.797	2.860.329	5.093.126

6 - Le CESE retient comme définition des Marocains du Monde (MDM) « toute personne de nationalité ou d'ascendance parentale marocaine, résidant à l'étranger depuis plus d'un an ». Cette expression de plus en plus utilisée semble aussi plus appropriée pour inclure les jeunes générations, nées à l'étranger, disposant le plus souvent de la nationalité de leur pays de naissance.

7 - Les données relatives au profil et à la localisation des MDM sont reprises des résultats de l'enquête du HCP sur la migration internationale 2018-2019, publiés en 2020.

8 - Données communiquées par le MAECMRE (département chargé des affaires des MDM) lors de son audition par le CESE, le 07 octobre 2022.

million de personnes (2020) le premier pays de résidence des Marocains du monde, c'est vers l'Espagne que les taux de croissance des flux marocains d'émigration ont été les plus importants entre 1990 et 2020 (près de 500%), puis vers l'Amérique du Nord (près de 400% de croissance du flux vers les Etats-Unis et plus de 350% vers le Canada), vers l'Italie, les pays du Golfe et les pays nordiques (Suède et Norvège).

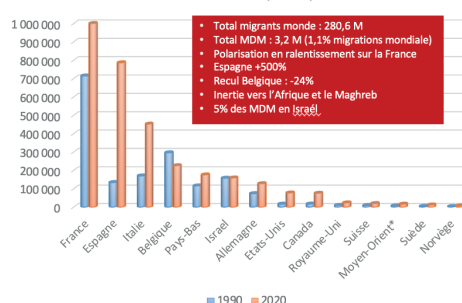
Evolution des effectifs et destinations des émigré(e)s Marocain(e)s

La définition de l'ONU pour le recensement des « migrants » retient la résidence durant plus d'un an dans un pays autre que le pays de naissance (étudiants, travailleurs, binationaux et effectifs estimés de clandestins sont inclus).
Les émigrés Marocains sont en ce sens les citoyen(ne)s marocain(e)s né(e)s au Maroc et résidant à l'étranger

Pays de destination	1990	2020	% ch.
France	713 987	1 069 918	48%
Espagne	133 341	785 884	489%
Italie	169 285	451 960	167%
Belgique	295 459	225 217	-24%
Pays-Bas	114 850	174 914	52%
Israël	157 029	158 396	1%
Allemagne	72 631	127 095	75%
Etats-Unis	15 541	76 460	392%
Canada	16 116	75 009	365%
Royaume-Uni	8 857	22 476	154%
Suisse	8 362	18 914	126%
Moyen-Orient*	6 130	15 699	156%
Suède	3 529	11 306	220%
Norvège	2 393	6 199	159%
Tunisie	7 275	6 146	-16%
Total	1 724 785	3 216 593	86%

*Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar, Bahreïn, Iraq, Liban, Jordanie
Source: Our World in Data, UN DAES

Dynamique de l'émigration des Marocains 1990-2020 (ONU)



Des contextes et des finalités migratoires en continuel changement

L'émigration marocaine s'est structurée en une succession de vagues, au fil de l'évolution démographique et de la situation de l'emploi au Maroc, des aspirations notamment de la jeunesse, des opportunités d'emploi et des politiques d'immigration des pays d'accueil. La première vague (1965-1985), principalement ouvrière vers les bassins miniers, l'industrie automobile, le bâtiment et les travaux publics, en grande partie encadrée par « les accords de main-d'œuvre » a concerné la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique. Ces pays concentrent aujourd'hui près de 55% des MDM. La deuxième vague, liée principalement à l'activité agricole, s'est ouverte de 1985 à 2000, à destination des nouveaux pays du marché européen, notamment l'Espagne et l'Italie. Depuis le début des années 2000, une troisième vague, en plus de la composante ouvrière et/ou agricole, devient une migration de compétences avec de nouvelles destinations, l'Amérique du Nord et les pays du Golfe.

Comme toutes les communautés migrantes du reste du monde, les migrants marocains quittent leur pays d'origine pour des motifs prioritairement économiques et sociaux, plus de la moitié (53,3%) expliquant leur choix par la recherche d'emploi, l'amélioration de leurs conditions de vie, la scolarité et l'avenir de leurs enfants, puis par la volonté de poursuivre leurs études et leurs formations (24%). Un Marocain sur cinq explique son émigration par un choix de regroupement familial ou de mariage (20%)⁹. Par ailleurs, il y a lieu de signaler que le dérèglement climatique, facteur lourd et aggravant de la précarité sociale dans les régions affectées par les cycles de sécheresse et les phénomènes extrêmes, est appelé à accroître la propension à l'exode rural et à l'émigration.

Persistance des flux et du désir d'émigration

Selon l'enquête du HCP¹⁰, près de 78% des Marocains installés actuellement à l'étranger ont quitté le Maroc durant la période 2000-2018 et 24% d'entre eux depuis l'année 2015. Pour les neuf premiers mois de l'année 2022, l'émigration en situation régulière aurait concerné 27000 personnes¹¹. Si l'on s'en tient aux seuls chiffres de la Direction de la Population des Nations-Unies, la moyenne de l'émigration marocaine au cours des 30 années allant de 1990 à 2020 serait de l'ordre de 50 000 personnes par an.

Plusieurs enquêtes font ressortir la persistance, à un niveau élevé, du désir d'émigrer, notamment parmi les jeunes. Un sondage dit « Baromètre arabe » réalisé en 2021-2022 par un réseau de chercheurs indépendants (Université de Princeton, Etats-Unis), indique qu'un Marocain sur trois (34%) déclare souhaiter émigrer, principalement pour des raisons économiques. Parmi ceux qui affirment vouloir émigrer, 47% sont âgés de 18 à 29 ans, 40% disposent d'un diplôme universitaire et 53% se disent prêts à partir même sans papiers légaux¹².

Une population jeune, active, sur le chemin de la parité démographique et dont les femmes sont une composante active et autonome

La population des Marocains du Monde est, à l'image de la population sur le territoire national, majoritairement jeune : près de 60% ayant entre 15 et 39 ans. La part des plus de 60 ans se situe en-deçà de 4%, ce qui souligne la caractéristique majoritairement active des personnes expatriées¹³. Historiquement masculine, la population marocaine à l'étranger est désormais à 44% composée de femmes via, dans un premier temps, des dispositifs de regroupement familial, puis de plus en plus via, une émigration féminine autonome¹⁴. Le taux d'activité des femmes, à 38,2%, représente le double du taux observé parmi les femmes en milieu urbain au Maroc. Les deux-tiers des MDM actifs sont salariés (69%), 10% sont indépendants et 3,3% ont un statut d'employeurs. Un peu plus de 12% des actifs exerceraient sans contrat de travail.

Une population de plus en plus instruite, aux talents multidisciplinaires, qui s'expatrie après avoir été formée au Maroc et qui, notamment en Europe, est structurellement confrontée à des phénomènes de déclassement

Les MDM ont un niveau d'instruction plus élevé que la moyenne de la population du Maroc. Plus du tiers (33,5%) ont atteint le niveau d'enseignement supérieur dont une proportion de femmes (44,7%) supérieure à celle des hommes (28,4%) ; le tiers (33,7%) a un niveau d'étude secondaire et environ 16% le niveau primaire¹⁵.

10 - IDEM

11 - Déclaration de M. Younes Sekkouri, Ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, 17 octobre 2022 ; « Près de 27.000 Marocains ont intégré les marchés du travail étrangers en 2022 en passant par des circuits officiels » dont 15.000 vers la France et 12.000 en Espagne, une centaine au Qatar, en Arabie saoudite, au Canada et en Allemagne ; ils ont principalement intégré les secteurs l'agriculture, le transport aérien, l'hôtellerie, les travaux publics, l'industrie minière, l'automobile et la santé. Voir Media 24, 17 octobre 2022

12 - Arab Barometer, Migration in the Middle East and North Africa 2021-2022, AB Wave VII, https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/ABVII_Migration_Report-EN.pdf

13 - HCP, Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019, Juillet 2020

14 - Selon l'enquête du HCP sur la migration internationale 2018-2019, « un peu plus de deux migrants actuels sur trois (68,3%) sont des hommes. Le taux de féminisation des migrants actuels est de 31,7%. Il atteint son niveau le plus élevé parmi les jeunes de 15 à 29 ans (38,4%) et le plus faible parmi les 60 ans et plus (23,7%). » Selon les derniers chiffres du MAECMRE communiqués au CESE lors de son audition le 07 octobre 2022, la part des femmes serait de 44% contre 56% pour les hommes.

15 - HCP, Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019, Juillet 2020

Un fait marquant est que les talents marocains de haut niveau se dirigent désormais davantage vers le Canada et les Etats-Unis, plus que vers les anciennes destinations (France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne). Ainsi, 76% des expatriés marocains vers l'Amérique du Nord ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 48,9% de ceux qui s'orientent vers les anciens pays européens d'immigration, 28,4% vers les pays arabes et 10,9% pour les nouveaux pays européens d'immigration¹⁶.

Autre élément significatif, parmi les migrants marocains diplômés du supérieur, les trois quarts (74,1%) ont obtenu leur diplôme au Maroc. La France demeure la première destination des Marocains diplômés de l'enseignement supérieur au Maroc (14,9%), suivie du Canada (2,4%), et des Etats-Unis (2,2%)¹⁷. Ces chiffres soulignent l'ampleur du phénomène dit du « brain drain » (exode des cerveaux). En 2010-2011, un médecin marocain sur quatre et un infirmier sur cinq exerçaient dans un pays de l'OCDE¹⁸.

L'OCDE signale que dans l'ensemble des pays d'accueil, les émigrés marocains sont confrontés à un phénomène tangible de déclassement, avec un écart négatif entre leur niveau de formation et les emplois effectivement occupés. Le déclassement professionnel des Marocains à l'étranger serait même supérieur à celui de l'ensemble des émigrés, de près de 4%¹⁹. En Italie, pays où l'écart entre les natifs et les immigrés marocains est le plus élevé, 81 % des Marocains diplômés du supérieur occupent des emplois sous-qualifiés, contre un taux de déclassement de 21 % pour les natifs.

Une population qui demeure néanmoins majoritairement peu qualifiée, concentrée dans les secteurs à haute intensité de main d'œuvre

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) demeure le principal employeur des MDM (20,2%), suivi du bâtiment et travaux publics (10,7%) et de la sous-traitance et réparation automobile et motocycle (10,4%). Les femmes sont très largement plus actives que les hommes dans la santé (13,1% contre 1,3%), l'éducation et l'administration publique (7,4% contre 2,4%), les services domestiques (8,1% contre 0,6%), les services financiers (7,5% contre 2,3%) et les autres services (16,1% contre 6,7%)²⁰.

Nature du rapport avec le pays d'accueil et le pays d'origine

Si les flux de la première vague historique de migration (1965-1975) étaient majoritairement organisés en « noria », avec des contrats de travail à durée déterminée donnant lieu à des expatriations individuelles suivies de retours dans le pays et les régions d'origine, l'arrêt officiel de l'immigration de travail dans les principaux pays européens depuis le milieu des années 70, conjugué à la mise en place de dispositifs de regroupement familial, a modifié la dynamique migratoire. En effet, les expatriés ont progressivement cessé de « migrer pour mieux rester (revenir) dans leur pays d'origine » et ont désormais installé ou fondé leur foyer dans les pays

16 - Idem,

17 - Idem

18 - OCDE (2016), Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains, Editions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304->

19 - Idem

20 - HCP, Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019, Juillet 2020

d'accueil. Les Marocains du Monde, notamment en Europe, comptent aujourd'hui deux, trois, voire quatre générations, nées, éduquées et, à des degrés divers, linguistiquement, culturellement, professionnellement intégrées dans les sociétés d'accueil. La part des binationaux s'accroît régulièrement : plus du quart des émigrés marocains (27,4%) ont une double nationalité, les femmes plus que les hommes (respectivement 33,3% et 24,6%). L'acquisition d'une autre nationalité augmente avec l'âge²¹ et varie en fonction du pays d'accueil. Près de deux tiers des jeunes Marocains d'Europe sont des nationaux de leur pays de résidence²². La proportion de mariages mixtes concerne près d'un cinquième des migrants marocains (18,9%), avec un pourcentage plus élevé chez les femmes (27,1%) et parmi les plus jeunes de 15-29 ans (24,8%).

L'allongement de la durée d'expatriation et des carrières professionnelles, le développement des liens matrimoniaux et des structures familiales, l'intégration sociétale, l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil, l'exercice des droits civiques et la participation à la vie politique locale, réduisent inexorablement le retour au pays d'origine. Néanmoins, les facteurs susmentionnés ne contrecarrent pas nécessairement le lien sentimental, mémoriel, familial sur la base duquel se perpétuent les échanges de visites (le « tourisme des racines »), les transferts financiers, les relations économiques ou les interactions culturelles avec le Maroc. Le fait que plus des 4/5 des Marocains du Monde transfèrent une partie de leurs revenus vers le Maroc et que près de 3 millions d'entre eux y séjournent au moins une fois par an, matérialise la continuité de ces liens. Une bonne compréhension de leurs perceptions et des réponses satisfaisantes à leurs attentes, à commencer par la cohérence et la mise à niveau des politiques et des services publics qui leur sont dédiés, sont nécessaires au renforcement de la réciprocité et à la durabilité du lien entre le Maroc et ses ressortissants vivant à l'étranger.

Perceptions, ressentis et attentes des MDM²³

Lors de la consultation en ligne réalisée par le CESE (octobre 2022)²⁴, plus des deux tiers des répondants (65,22%) ont qualifié leurs liens avec le Maroc de « forts ». Ces liens se manifestent en forme de relations personnelles et familiales, notamment via la régularité des visites aux parents et à la famille (94,3% des répondants), la célébration des fêtes religieuses et familiales (37,3% des répondants) ou dans le cadre de séjours au niveau d'une résidence secondaire ou alternée (24,4%), mais également à travers des liens de nature professionnelle, de l'investissement (34% des répondants), du commerce (19,32% des répondants) et des interventions auprès d'entreprises ou dans le cadre de projets de coopération (11,69%). Les autres types de liens ont trait à la culture et au tourisme et aux actions de solidarité.

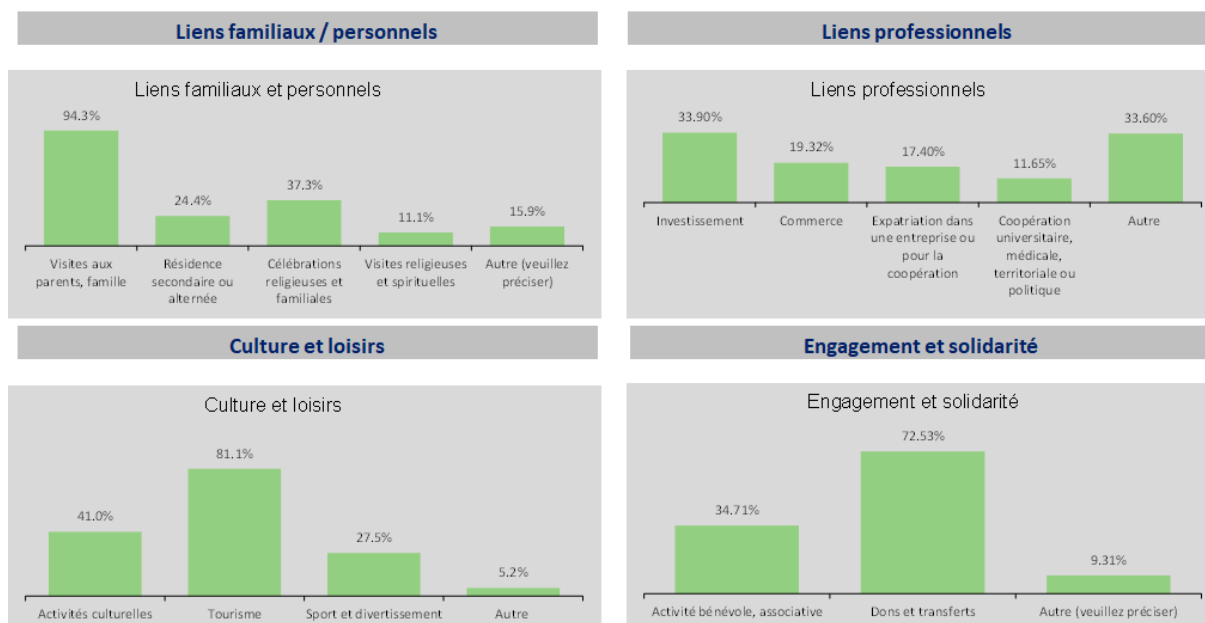
21 - Elle atteint 44,1% pour les 50-59 ans, étude du CCME et IPSOS « Comprendre les jeunes marocains d'Europe », avril 2020

22 - CCME- IPSOS « Comprendre les jeunes marocains d'Europe », avril 2020.

23 - Cette partie se base essentiellement sur les données recueillies lors des auditions organisées par le CESE et sur l'étude du CCME- IPSOS « Comprendre les jeunes marocains d'Europe », avril 2020.

24 - Via la plateforme « Ouchariko », voir présentation de l'enquête sur le site www.cese.ma

Typologie des liens des MDM avec le Maroc selon la consultation du CESE



Le Roi Mohammed VI et la monarchie et, en tête des motifs de « satisfaction et de fierté »

Interrogés sur les principaux motifs de satisfaction, d'attachement et de « fierté » à l'égard du Maroc les répondants à la consultation en ligne du CESE ont évoqué une grande diversité de motifs, dont les principaux recoupent les points suivants : les institutions (Le Roi Mohammed VI et la Monarchie), l'identité nationale, les progrès dans les infrastructures et le développement du pays, l'amélioration des droits de la femme (réforme du code de la famille), les valeurs sociétales, la culture, les valeurs et la diversité culturelle.

Principaux thèmes spontanément évoqués comme motifs de satisfaction et de fierté

- **Les institutions** : Sa Majesté le Roi Mohammed VI ; les progrès depuis Son intronisation ; la monarchie, les positions et le rayonnement du Maroc sur le plan international ; la défense de la marocanité du Sahara ; l'amélioration des droits de la femme ; la gestion de la crise du covid.
- **L'identité nationale** : la profondeur de l'histoire nationale ; le patriotisme ; la Marche Verte ; l'intégrité territoriale (la défense du Sahara) ; la diplomatie du Maroc ; l'amour du pays et du drapeau.
- **Le développement** : la sécurité du pays ; l'attractivité des investissements et des opérateurs internationaux ; les énergies renouvelables ; les infrastructures et les équipements ; l'amélioration de la propreté des villes ; l'infrastructure internet ; les grands projets (TGV) ; le SIAM (salon de l'agriculture de Meknes) ; Le semi-marathon de Marrakech.
- **L'amélioration des droits des femmes** : la réforme de la « Moudawana » ; l'organisation de la coupe d'Afrique féminine.

- **Les valeurs sociétales :** la solidarité; l'hospitalité ; la générosité, la « générosité sociale » ; la convivialité ; la gastronomie ; l'inventivité ; le sens de la famille.
- **La culture et la diversité culturelle ;** l'équilibre entre la modernisation et les traditions ; les liens avec la terre et les aïeux ; la beauté du territoire ; Le patrimoine (Volubilis...) ; les arts et les artistes.
- **L'accueil des MDM :** l'opération « Marhaba ».

Quels déterminants du lien des émigrés avec leur pays d'origine ?

Un fort sentiment d'appartenance au pays d'accueil ne signifie pas nécessairement la dissipation du sentiment d'appartenance au pays d'origine. Une étude récente du gouvernement canadien²⁵ relève que près de 70 % des immigrants nourrissent un puissant sentiment d'appartenance à la fois au Canada et à leur pays d'origine. Le quart des migrants déclarant n'avoir plus qu'un faible sentiment d'appartenance au pays d'origine se caractérisait par l'évocation de son insatisfaction à l'égard des niveaux de libertés civiles jugés plus faibles et par les conditions de vie dans le pays d'origine en même que par une participation active à la vie de la société canadienne. La précocité de l'âge de l'émigration, la durée du séjour et la pratique de la langue du pays d'accueil agissent aussi sur le sentiment d'appartenance. Il est à signaler que cette enquête a inclus les Marocains installés au Canada.

L'attachement des MDM au Maroc est réel et ressort comme une constante positive des enquêtes même les plus récentes, y compris auprès de la troisième et quatrième générations²⁶. Mais cet attachement est polyphonique et sa signification variera nécessairement compte tenu non seulement de l'évolution démographique et du degré d'insertion économique, social et civique des MDM dans les pays d'accueil mais aussi en fonction du dynamisme, des opportunités et des possibilités d'interaction que leur offriront l'économie, l'emploi, l'environnement culturel et les conditions de vie dans la société marocaine.

L'attachement au pays d'origine puise ses déterminants dans une pluralité de facteurs:

- Le soutien à la famille (un tiers des jeunes Marocains d'Europe soutiennent financièrement leurs familles au Maroc²⁷) et la visite aux familles, de même que le recueillement sur les tombes des ancêtres («tourisme des racines») constituent les principales raisons des séjours des MDM au Maroc²⁸.
- L'entretien dans les pays de résidence de liens personnels, familiaux, professionnels ou amicaux avec les Marocains et le Maroc, la fréquentation des personnes d'origine marocaine²⁹ ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux, la télévision et internet maintiennent les échanges avec les contacts au Maroc et le suivi de l'actualité marocaine.

25 - Statistiques Canada. Direction des études analytiques : documents de recherche. Profils et déterminants du sentiment d'appartenance des immigrants au Canada et à leur pays d'origine

26 - Etude du CCME- IPSOS « Comprendre les jeunes marocains d'Europe », avril 2020.

27 - Idem

28 - Idem

29 - Selon l'enquête du CCME, près de 71% des amis ou des connaissances sont marocaines ou d'origine marocaine

- La pratique de la religion, notamment la pratique du jeûne pour environ 90% des jeunes Marocains d'Europe et la célébration des fêtes religieuses.
- Le rapport à la terre des aïeux, la transmission des récits et des repères mémoriaux, le particularisme - à la fois diversifié et unitaire - cuisine, musique, habit, rituels des grands moments (henné, circoncision, mariages, naissances, obsèques) constituent de puissants cimentés parmi les Marocains juifs et musulmans.
- L'impulsion Royale joue un rôle moteur dans l'actualisation et la montée des niveaux d'exigence à l'égard de l'efficacité du réseau institutionnel et des politiques publiques dédiés aux MDM. De son intronisation, SM le Roi Mohammed VI a évoqué, dans 24 de ses discours l'importance des MDM dans la vie du pays et la nécessité d'améliorer la qualité des services qui leur sont dédiés.
- La vitalité du lien entre les MDM et le Maroc peut s'observer avec un éclat remarquable dans la communauté d'émotion unissant les Marocains, où qu'ils se trouvent, lors des compétitions sportives internationales. La composition et les succès spectaculaires de l'équipe nationale du Maroc lors de la coupe du monde de football à Qatar en novembre-décembre 2022 constituent une puissante illustration de l'attachement des MDM à leur pays, de la contribution de leurs talents à son rayonnement mondial, et une manifestation de la communion entre Marocains du Maroc et Marocains du Monde autour du drapeau national³⁰.

Les chiffres relatifs aux perspectives des MDM, à leur vision de leur avenir, questionnent le contenu de la notion « d'attachement » au pays d'origine. Environ un jeune sur cinq parmi les Marocains en Europe affirme « lier son futur au Maroc »³¹. Un tiers se dit « disposé à s'installer au Maroc dans les années à venir » et 19% déclarent avoir l'intention d'y investir. Toutefois, une grande majorité n'a pas de projet de retour ni d'investissement.

Malgré de nettes améliorations apportées à la qualité d'accueil et aux délais des prestations des services consulaires, les Marocains du Monde se disent plutôt insatisfaits des politiques publiques du pays en général, et des services et prestations qui leur sont spécifiquement adressés. Selon une étude³² du CCME « comprendre les jeunes marocains d'Europe », cette insatisfaction concerne, outre les réformes générales des politiques publiques, les services consulaires et les douanes, puis les médias et le transport international. Ces tendances se retrouvent, dans des proportions cependant plus nuancées, dans les réponses à l'enquête en ligne du CESE. Les répondants y apparaissent en effet majoritairement satisfaits des services consulaires, des services bancaires des offres de transport, des modalités de passages aux frontières et des progrès des infrastructures routières marocaines, tandis qu'ils stigmatisent l'offre de services culturels, l'enseignement des langues nationales, la qualité des services administratifs, l'offre de soins et les modalités d'investissement au Maroc.

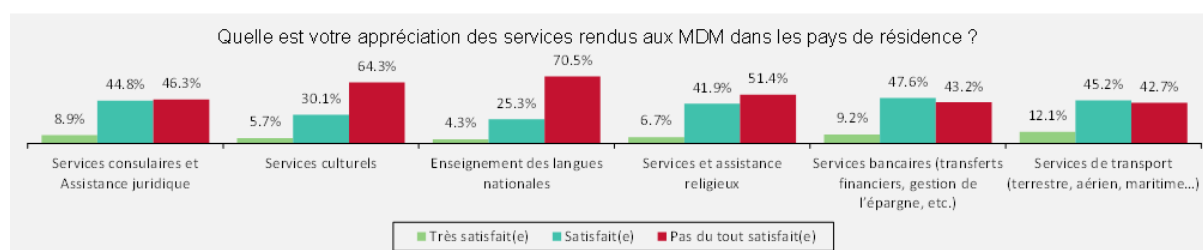
30 - Ce paragraphe a été introduit dans le présent avis le 7 décembre 2022.

31 - Étude CCME- IPSOS « Comprendre les jeunes marocains d'Europe », avril 2020

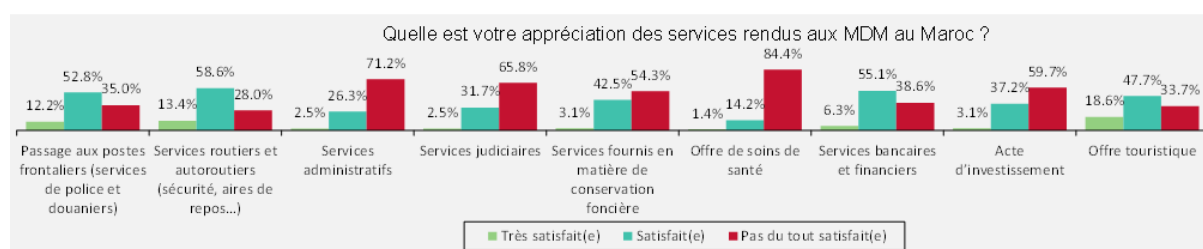
32 - Étude CCME- IPSOS « Comprendre les jeunes marocains d'Europe », avril 2020.

Appréciation de la qualité des services rendus dans les pays de résidence et au Maroc selon la consultation du CESE

Appréciation de la qualité des services dans les pays de résidence



Appréciation de la qualité des services au Maroc (suite)



De façon générale, les différentes auditions, débats et consultations que le CESE a menés dans le cadre de l'élaboration de cet avis, font ressortir cinq types d'attentes chez les MDM:

- **Sur le plan culturel** : le souci de proximité religieuse et l'accès à des services culturels mobilisent plusieurs structures qui interviennent auprès des Marocains du monde³³. Leur vocation est de faire vivre le modèle marocain de gestion du champ religieux sous la commanderie de « Imarat Al Mouminine ». Elles interviennent – dans le respect des législations et de l'environnement culturel des pays d'accueil – en faveur d'une pratique religieuse d'équilibre, prônant les valeurs de la coexistence et du dialogue, et engagée contre toutes les formes d'apologie de la haine, de la violence ou du terrorisme. Elles interviennent aussi, comme la « Rabita des Oulémas » pour le développement d'une recherche scientifique positive, ou pour le renforcement des capacités, l'appui aux propositions du Royaume au niveau international. Un consensus se dégage sur l'intérêt de renforcer la visibilité et l'intelligibilité du modèle religieux marocain, fondée sur l'institution de la Commanderie des Croyants, en appui sur le primat accordé à l'exercice de la raison, à la protection des valeurs de la vie et de la dignité humaine, et celles des sources intellectuelles et spirituelles historiquement développées au Maroc.

33 - Conseil supérieur des Oulémas ; Rabita Mohammadia des Oulémas ; Ministère des Habous et des Affaires islamiques ; Fondation Mohammed VI des Oulémas africains ; Conseil européen des Oulémas marocains ; Institut Mohammed VI pour la formation des imams et des Mochidines et Mochidates.

Imârat Al Mouminîne, protectrice des droits de tous les Marocains quel que soit leur lieu de naissance et de résidence

L'institution de Imârat Al Mouminîne (Commanderie des croyants), incarnée dans la personne et les attributs spirituels et constitutionnels du Roi, Amir Al Mouminîne, est centrale dans l'édification de l'Etat, sa continuité et la personnalité de la Nation marocaine. Elle constitue le socle de l'édifice religieux marocain, en appui sur le primat du « juste-milieu », de la modération et de la tolérance, et où le Roi est le garant en même temps que le protecteur des droits et liberté de culte de tous les croyants sans exception.

Outre l'Article 41 de la Constitution, la Commanderie des croyants perpétue l'acte multiséculaire de la « bay'a » l'allégeance au Commandeur des croyants, transmise à travers les générations, son implication étant la protection des droits fondamentaux, individuels et collectifs et de la dignité de tous les Marocains³⁴, quel que soit leur pays de naissance ou de résidence et qu'ils portent ou non d'autres nationalités.

- **En matière culturelle** : la nécessité d'un meilleur accès à l'enseignement de la langue arabe, à des contenus reflétant l'histoire du Maroc et sa vie culturelle a été évoquée comme attente légitime des MDM. A ce titre, les supports digitaux et des dispositifs « hors-murs » d'offres de services culturels sont désormais privilégiés par rapport aux approches « traditionnelles » revêtant, la forme de centres culturels abrités dans des bâtiments statiques, coûteux, et peu attractifs.
- **Au plan économique** : la nécessité d'une plus grande représentation des principaux secteurs d'activité et d'une meilleure visibilité des différentes opportunités économiques du Maroc à l'étranger a été soulignée. De plus, les dispositifs d'accueil, d'appui et de recours mis à la disposition des MDM porteurs de projets nécessitent une véritable impulsion soutenue et structurée.
- **En matière de services consulaires, administratifs et sociaux** : des améliorations tangibles ont été apportées au cours des dernières années aux équipements, aux délais et modalités d'accueil et aux procédures de réception et de traitement des dossiers auprès des consulats du Maroc à l'étranger . Les récriminations demeurent cependant au sujet de l'incomplétude des processus de digitalisation et de dématérialisation des démarches et procédures et au sujet de la qualité et des coûts de l'offre de transports (aérien, maritime, etc.), et de l'accès aux services de la justice.
- **En matière d'éthique des affaires et de sécurité éthique** : l'élimination des entraves administratives et la lutte contre la corruption, et plus généralement les atteintes à l'éthique dans les affaires, les relations économiques et les services publics figurent parmi les attentes prioritaires des MDM.

34 - Le pacte d'allégeance (bay'a) est fondé sur l'engagement de l'institution de la Commanderie des croyants (Imârat Al Mouminîne) à sauvegarder les cinq finalités fondamentales de la charia: préservation de la foi, de la vie, de la raison, des biens privés et de l'honneur et la dignité. Audition de Dr Ahmed Abbadi, Secrétaire général de la Rabita Mohammadia des Oulémas, 21 septembre 2022.

Principaux facteurs d'insatisfaction des MDM selon la consultation citoyenne du CESE

- **Insécurité éthique :** « corruption », « clientélisme », paiements indus « extorsion », « malhonnêteté », « escroqueries et spoliations », « arnaques immobilières et foncières »
- **Difficultés avec les services publics et administratifs :** attermolements, lenteurs, lourdeurs, complexité, des procédures administratives, douanières, judiciaires; complexité de l'équivalence des diplômes
- **Complexité de l'environnement des affaires :** manque d'informations et de transparence sur les procédures d'investissement; multiplicité des interlocuteurs pour les petits investisseurs ; complexité des relations bancaires ; opacité fiscale.
- **Insécurité sanitaire et hygiène publique :** lenteurs des premiers secours en cas d'accidents de la route ; mauvaise qualité de la prise en charge médicale, état des hôpitaux publics, déchets sur la voie publique.
- **Sécurité et ordre publics :** insécurité (« légère ») ; « abus de la part de certains agents du contrôle routier, amendes et pénalités parfois « injustifiées ».
- **Incivilités :** Manque de respect pour les femmes ; « gardiens de parking » ; manque de reconnaissance, de respect des MDM, maltraitance et situations humiliantes ; sentiments de discrimination par rapport aux étrangers et de mauvais traitements ; incivilités, « misbehavior », agressivité de certains agents des douanes, bureaucratie, règles d'admission et d'enregistrement dans les hôtels.
- **Qualité des services de transports :** coût des billets d'avion ; défaillances des services de la compagnie nationale de transport aérien (accueil, informations, assistance, etc.) ; qualité des transports en commun ; surcharge des trains.

II. Servir mieux les MDM et renforcer la protection de leurs droits et de leur dignité. Compter plus et mieux pour les MDM

Accès aux services culturels et culturels

Les institutions publiques et les associations dédiées aux affaires des MDM en matière éducative, culturelle et sociale constituent un ensemble dense d'acteurs, aux interventions multiformes (enseignements linguistiques et services du culte, espaces numériques, programmations artistiques, universités d'été, colonies de vacances). Mais cet ensemble est confronté au défi de se constituer et d'agir en véritable réseau, de faire converger ses objectifs, de mettre en cohérence ses moyens et ses interventions pour renforcer son dynamisme et démontrer son efficacité. Un rapport de la Cour des Comptes³⁵ a mis en exergue les difficultés de coordination, la faible mutualisation des ressources et les insuffisances de la gouvernance des intervenants en termes organisationnels, de procédures, de planification et de programmation. Si l'ensemble des acteurs s'accorde sur l'importance de l'action culturelle et éducative en direction des MDM, la méconnaissance des attentes des destinataires de ces actions se trouve aggravée par la discontinuité des budgets et des dispositifs, ainsi que par la dispersion en silos et le manque d'attractivité des prestations des différentes parties prenantes.

Plusieurs conventions ont été signées entre différents départements ministériels, par exemple entre le ministère en charge des Marocains Résidant à l'Étranger et le ministère en charge de l'éducation nationale (13 octobre 2011) pour le développement de la langue arabe et la diffusion de la culture marocaine dans les pays d'accueil via, notamment, le renforcement des compétences des ressources humaines et éducatives et le renforcement des capacités des associations, organisations et établissements privés d'enseignements intervenant auprès des MDM. La Cour des Comptes a pointé l'inapplication des engagements sur des points-clés tels que l'établissement de cahiers des charges des projets et la formation des formateurs. Des difficultés du même ordre ont obéré plusieurs autres accords de partenariats à l'image de celui conclu, en novembre 2012, entre le ministère en charge des MRE et la Fondation Hassan II pour les MRE. En vertu de cet accord, un comité permanent de coordination, composé de hauts responsables des deux parties avait été créé. Il devait tenir au moins une réunion ordinaire par semestre en vue d'assurer une concertation permanente « dans tous les domaines d'action des deux acteurs en faveur des MRE ». Toutefois, le bilan d'activité lié à la mise en œuvre de cet accord est, selon la Cour des Comptes, resté « sans impact significatif ».

Dans ces circonstances, l'action culturelle et éducative pour les MDM se heurte, outre la faiblesse des budgets, aux difficultés de les mobiliser³⁶, à la lourdeur des mécanismes de planification budgétaire (les programmes en faveur des MRE passant par des délégations de crédits allouées aux postes diplomatiques à l'Étranger-ambassades et consulats), et à l'insuffisance, des

35 - Rapport d'activités de la Cour des Comptes relatif aux exercices 2016 et 2017
http://www.courdescomptes.ma/upload/_ftp/documents/Rapport_Cour%20des%20comptes_2016-2017_%20Fr.pdf

36 - Etude sur la politique culturelle en faveur des marocains du monde, Ministère chargé des affaires des MRE et des affaires de la migration, 2015

compétences nécessaires au suivi de l'exécution budgétaire et technique des programmes mis en œuvre à l'étranger.

Il demeure que ces difficultés n'ont pas empêché la prise d'initiatives, telles que l'espace numérique d'apprentissage en ligne de la langue arabe pour les MRE dit «e-madrassa.ma» ou, en janvier 2015, le lancement de l'espace numérique « e-taqafa.ma » consacré au patrimoine culturel, ou bien encore la plateforme dite « Maghribcom » destinée à la mobilisation des compétences des MRE. Cependant, l'accès à ces sites est parfois compliqué et leur mise à jour n'est pas toujours régulière.

Le financement de l'offre culturelle est dirigé en priorité (52% des fonds alloués) aux programmes linguistiques, puis, aux activités religieuses (26% des ressources budgétaires), aux activités culturelles et artistiques (22% des ressources budgétaires)³⁷. En matière de sources de financement, le département en charge des MRE est le principal concepteur de la politique et des programmes culturels destinés aux MDM, la Fondation Hassan II pour les marocains du monde intervenant de son côté comme le principal contributeur avec 42% du budget alloué à la culture, suivi du ministère des Habous et des Affaires Islamiques (25%), le département en charge de l'éducation Nationale (13%), le ministère des affaires étrangères (5%), et celui de la culture (2%)³⁸. Il convient de noter que le recours aux financements extrabudgétaires, tels que les subventions des pays d'accueil et le mécénat, demeurent limités.

Recommandations

- Œuvrer, en étroite collaboration avec les ambassades, au déploiement et à la déclinaison au niveau des pays d'accueil, de la stratégie relative à l'offre culturelle destinée aux MDM, tout en fixant des objectifs et des échéanciers précis et en veillant à l'implication de toutes les autres parties prenantes.
- Promouvoir la création de dispositifs de nouvelle génération, dits « hors-murs », ayant un fonctionnement plus souple, dynamique et digitalisé, dédiées au développement de l'action culturelle du Maroc à l'étranger. Ces opérateurs seraient notamment chargés de l'organisation régulière d'événements et d'animations autour des MDM au Maroc, et du Maroc dans les pays de résidence des MDM, sous forme de forums de dialogue, d'expositions, de concerts, d'événements culturels et d'animations citoyennes.
- Investir dans des contenus culturels créatifs et attrayants, répondant aux attentes et adaptés aux codes culturels des nouvelles générations de MDM, tout en renforçant la digitalisation des programmes et la diversification des supports médiatiques.
- Mettre à niveau des programmes, des référentiels pédagogiques et des parcours de formation théologique des intervenants en matière culturelle. Cela passerait par le renforcement de la capacité de ces intervenants à mettre en exergue la compatibilité de la foi et de l'exercice du culte avec l'exercice de la raison, et ce, dans le respect des droits humains fondamentaux et des préoccupations des sociétés d'accueil des MDM, tout en favorisant le dialogue et la

37 - Ces données sont extraites du document sur la Politique culturelle en faveur des Marocains du Monde, élaboré par le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, 2015

38 - Ces données sont extraites du document sur la Politique culturelle en faveur des Marocains du Monde, élaboré par le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, 2015

tolérance. Il convient, à cet égard, de mettre à jour les cursus de formation des agents du culte intervenant auprès des MDM, notamment pour y intégrer les formations en sciences humaines, et les sensibiliser à la connaissance et au respect de la personnalité historique et des cadres juridiques, institutionnels et socio-culturels des sociétés d'accueil.

Accès aux services administratifs

L'accès aux services administratifs marocains, depuis les pays de résidence ou sur le territoire national figure parmi les motifs d'insatisfaction les plus fréquemment évoqués : 71% des répondants à la consultation du CESE, en cohérence avec les résultats d'autres enquêtes³⁹.

Ce constat avait été au centre du Discours du Trône de 2015⁴⁰ à la suite duquel le département ministériel concerné a lancé plusieurs chantiers d'amélioration des prestations des services consulaires via, notamment ⁴¹ :

- La simplification, l'uniformisation et l'élaboration d'un guide des prestations consulaires⁴² ;
- L'informatisation des services consulaires donnant lieu à la mise en place progressive d'un système de prise de rendez-vous en ligne⁴³, de centres d'appel et d'un portail de demande d'information et de dépôt de réclamations en ligne ;
- La contractualisation de partenariats avec les administrations nationales⁴⁴ en vue d'améliorer la prise en charge des demandes des MDM, de simplifier et d'informatiser les procédures et de réduire les délais ;
- L'organisation régulière d'un dialogue citoyen, des « journées portes ouvertes » et de consulats mobiles, et l'ouverture des maisons dites des Marocains du monde et des Affaires de la migration à Béni Mellal, Nador et Tiznit pour servir de guichets uniques au MDM de passage ou de retour au Maroc.

Malgré ces efforts , des difficultés continuent d'altérer la qualité des services aux MDM, notamment :

- L'inégal maillage géographique du réseau consulaire, son décalage par rapport aux nouvelles destinations des migrations marocaines récentes, la faiblesse des moyens⁴⁵ mis à sa disposition, notamment l'inadaptation de certains locaux⁴⁶ et l'insuffisance en personnel qualifié;

39 - Une enquête réalisée par le CCME auprès de jeunes MDM d'Europe a révélé que 46% des jeunes MDM sondés sont insatisfaits des services consulaires ; 47% de la douane ; 52% de la justice ; et 41% des services de transport transnational

40 - Discours Royal à l'occasion du 16e anniversaire de la Fête du Trône, 30 juillet 2015.

41 - **Audit** du ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, 07/10/2022.

42 - <https://www.consulat.ma/fr/prestations-consulaires>

43 - Dans 9 Etats de résidence : Allemagne ; Belgique ; Canada ; Espagne ; Etats-Unis ; France ; Italie ; Pays-Bas et Suisse.

44 - On peut citer à ce propos le Mémoire d'entente entre l'Institution du Médiateur du Royaume et le département des MRE du 16 décembre 2020 visant à accélérer et améliorer le processus de traitement des plaintes et des requêtes des Marocains Résidant à l'Étranger ; accord avec la DGSN pour l'informatisation de la saisie et traitement des demandes d'établissement ou de renouvellement des CNIE (lancement d'une phase pilote au niveau de 2 postes consulaires) ; accord avec le ministère de l'intérieur pour la numérisation des registres d'état civil et l'informatisation des certificats et extraits, ainsi que pour l'informatisation de la procédure de saisie et de transfert du dossier de demande de passeport.

45 - Rapport annuel de la Cour des Comptes 2019-2020.

46 - 47% des locaux consulaires nécessitent des travaux de réhabilitation selon le rapport annuel de la Cour des Comptes 2019-2020.

- La pression saisonnière conduisant pendant les vacances au dépassement des capacités humaines et organisationnelles dédiées à l'accueil des MDM au niveau des administrations au Maroc ou dans les services consulaires ;
- La complexité de la coordination entre les services consulaires et les autres services administratifs perpétuant la lenteur et la redondance des procédures et la longueur des délais d'accès aux pièces administratives même les plus élémentaires.
- La pluralité des instances recevant les réclamations et doléances des MDM⁴⁷ conjuguée à l'absence d'information sur les indicateurs de traitement et de résolution de ces requêtes, ce qui ne permet pas d'apprécier finement leur fréquence, leur nature, les taux, les délais et les résultats de leurs traitements⁴⁸.

Recommandations

- Accélérer le processus de digitalisation des procédures consulaires en vue d'améliorer l'accessibilité et la célérité des services dispensés.
- Mettre en place une plateforme digitale unique (guichet unique) qui assure l'interopérabilité entre tous les intervenants de l'écosystème destiné aux MDM. Les MDM pourraient avoir accès, à travers cette plateforme, aux différents services, prestations et informations sur les procédures qui les concernent (documents consulaires, aide à l'investissement, informations culturelles, cours de langue arabe, etc.). 90,2% des participants à la consultation du CESE ont déclaré qu'une plateforme digitale regroupant tous les services et répondant aux différentes requêtes des MDM pourrait régler leurs difficultés administratives.
- Renforcer les ressources humaines des consulats en termes d'effectifs, de compétences et de polyvalence (accueil, écoute, assistance et orientation) et développer davantage les unités consulaires mobiles dans les pays peu ou insuffisamment digitalisés.
- Améliorer l'accessibilité et la rapidité de traitement des réclamations et la reddition publique sur les modalités et les délais d'instruction des requêtes en instaurant une « Charte du service public consulaire » (charte qualité du service public).
- Améliorer la visibilité du numéro vert et communiquer davantage sur les dispositifs existants en matière de lutte contre la corruption, notamment ceux déployés par l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la lutte contre la Corruption et la Présidence du Ministère Public. 78,3% des répondants à la consultation du CESE ont déclaré que « la corruption », et « le clientélisme » constituent les principaux freins à la contribution des MDM au développement du pays.

47 - 7% des plaintes reçues par l'Institution du Médiateur du Royaume concernent des MDM, soit plus que les plaintes enregistrées au niveau de certaines régions (audition de M. Driss El Yazami, Président du CCME, 08/09/2022). Des cellules ont été mises en place au niveau des Tribunaux et des institutions judiciaires du Royaume en 2018, avec notamment pour mission de centraliser les statistiques des plaintes et des affaires concernant des MDM.

48 - Le taux de traitement des réclamations et demandes d'assistance au niveau des services consulaires est de 95% (Projet de performance du ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, 2020), mais ce chiffre ne tient pas compte des plaintes, réclamations et doléances introduites auprès d'autres institutions.

Protection judiciaire et protection des droits fondamentaux

Afin de garantir aux Marocains expatriés et aux Étrangers au Maroc le respect d'un certain nombre de droits, le Maroc a conclu des accords bilatéraux couvrant les domaines classiques en matière de: conventions d'établissement⁴⁹; de travail et de main d'œuvre⁵⁰; de statut personnel et de la famille⁵¹, de non-double imposition⁵²; de coopération judiciaire⁵³; et de sécurité sociale⁵⁴.

Conventions conclues avec les principaux pays de résidence des MDM

Pays	France	Espagne	Italie	Belgique	Pays-Bas	Allemagne	Canada	Emirats Arabes Unis	USA
Effectifs Marocains résidents	1.615.557	1.144.544	712.009	438.739	326.375	182.985	84.617	68.961	62.051
Objet et date de la Convention	1957 : Entraide judiciaire 1963 : Travail 1965 : Sécurité sociale 1970 : Double imposition 1981 : Statut personnel et famille 1993 : Assistance aux détenus 1983 : Enseignement pour les élèves MDM	1978 : Double imposition 1979 : Sécurité sociale 1997 : Entraide judiciaire et assistance aux personnes détenues 2001 : Travail	1971 : Entraide judiciaire 1979 : Double imposition 2005 : Travail	1964 : Travail 1997 : Entraide judiciaire et assistance aux personnes détenues 2006 : Double imposition 2014 : Sécurité sociale	1964 : Travail 1972 : Sécurité sociale 1977 : Double imposition 2010 : Entraide judiciaire	1963 : Travail 1972 : Double imposition 1981 : Sécurité sociale	1975 : Double imposition 1998 : Sécurité sociale	1981 : Travail 1999 : Double imposition 2006 : Coopération judiciaire	1977 : Double imposition 1983 : Entraide judiciaire

49 - Avec l'Algérie en 1963, le Sénégal et la Tunisie en 1964.

50 - Avec l'Allemagne et la France en 1963, la Belgique et les Pays-Bas en 1964, le Qatar, l'Irak et les Emirats Arabes Unis en 1981, la Jordanie et la Lybie en 1983, l'Espagne en 2001, et l'Italie en 2005.

51 - Avec la France en 1981

52 - Avec la France en 1970, l'Allemagne et la Norvège en 1972, la Tunisie en 1974, le Canada en 1975, les Pays-Bas et les USA en 1977, l'Espagne en 1978, l'Irlande en 1979, le Luxembourg en 1980, le Danemark et la Lybie en 1984, l'Egypte en 1989, la Suisse en 1993, le Portugal en 1997, les Emirats Arabes Unis en 1999, le Bahreïn en 2000, le Koweït et le Sénégal en 2002, la Turquie en 2004, la Jordanie en 2005, la Belgique et la Côte d'Ivoire et Oman en 2006, la Grèce et l'Ukraine en 2007, la Guinée en 2014,

53 - Avec la France en 1957, la Tunisie en 1959, le Sénégal en 1967, l'Algérie en 1969, l'Italie en 1971, la Roumanie en 1972, la Belgique en 1981, les USA en 1983, l'Egypte et la Turquie en 1989, l'Espagne en 1997, le Portugal et la Lybie en 1998, les Pays-Bas et la Côte d'Ivoire en 1999, la Suisse et le Royaume Uni en 2002, la Russie et les Emirats Arabes Unis en 2006, le Qatar en 2016,

54 - Avec la France en 1965, la Belgique en 1968, les Pays-Bas en 1972, l'Espagne en 1979, l'Allemagne en 1981, le Danemark et la Suède en 1982, la Roumanie et la Lybie 1983, l'Algérie en 1991, le Portugal en 1998, le Québec en 2000, le Luxembourg en 2006, la Tunisie en 2015, le Canada en 1998, l'Egypte en 2006, et l'Italie en 1994 et la Bulgarie en 2016 (ces 2 dernières conventions n'ont pas encore été ratifiées).

Les transformations⁵⁵ de la sociologie et des destinations de la migration marocaine font apparaître de nouveaux besoins de protection juridique, judiciaire et sociale des MDM⁵⁶. Des vulnérabilités exacerbées affectent en effet les catégories suivantes :

- **Les Marocains sans titre de séjour ou dont les titres de séjours sont périmés**, assignés à des activités professionnelles dans des conditions souvent précaires, sans protection ou assistance sociale ni capacité de recours contre les décisions des administrations des pays de résidence, exposés aux brimades et aux mauvais traitements.
- **Les Marocains détenus dans les prisons** : ils étaient avec près de 12 000 détenus, la première nationalité étrangère dans les prisons européennes⁵⁷. Il s'agirait principalement de jeunes hommes, issus de milieux modestes, expatriés à la recherche d'une vie meilleure, sans attaches familiales dans les pays où ils sont détenus, qui ne peuvent pas obtenir d'autorisation d'accéder au marché du travail. Ces populations ont légitimement vocation à une protection consulaire active et, dans le cadre de liens partenariaux avec les pays où ils se trouvent et dans le respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité, à des dispositifs d'aide au retour et à la réinsertion dans leur pays d'origine.
- **La part des femmes marocaines dépasse dans certains pays 70%⁵⁸ de l'effectif des Marocains expatriés**. Les risques auxquels elles sont exposées sont démultipliés en termes de vulnérabilité à la surexploitation des recruteurs⁵⁹, à la traite et aux violences sexuelles et sexistes, et à la stigmatisation sociale⁶⁰. Cette situation concerne aussi les émigrées travailleuses saisonnières et les travailleuses domestiques en faveur desquelles quasiment aucune procédure d'assistance ou de secours n'est rendue visible et accessible⁶¹.
- **Les enfants mineurs non-accompagnés** seraient de 15.000 à 20.000 principalement en Europe⁶². L'effectivité des instruments juridiques régissant la situation des mineurs non-accompagnés demeure un enjeu irrésolu entre le Maroc et ses interlocuteurs européens⁶³. L'engagement du Maroc, à ce propos, a été réaffirmé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a donné, en juin 2021, ses instructions aux ministres chargés de l'Intérieur et des Affaires étrangères pour que la question des mineurs non-accompagnés soit définitivement réglée⁶⁴.

55 - Tendances vers la féminisation de la communauté des MDM avec 50% de femmes émigrantes selon le MAECAMRE

56 - La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger affirme apporter une assistance juridique aux MDM. La Fondation a édité un guide portant sur la réglementation des questions familiales, successorales, foncières et immobilières

57 - D'après l'enquête d'une équipe internationale de journalistes qui a collecté des données dans les pays de l'Union Européenne (à l'exception de la Croatie, de Malte et de Chypre). <https://euobserver.com/investigations/135659>

58 - Les femmes représentent 75% des MDM aux Emirats Arabes Unis, 79% en Jordanie, 53% en Arabie Saoudite, 75% au Koweït, selon l'étude 2015 sur les femmes MRE vulnérables, du Ministère chargé des MRE

59 - Particulièrement dans les Etats pratiquant le système de Kafala dans les relations de résidence et de travail. Voir : Wafae Benabdennebi et Ahlame Rahmi, « Migrants marocaines dans le Golfe : éternelle rivales ? », Espace, Populations, Sociétés, 2012-2, pp.97-110.

60 - Chadia Arab, Les migrations marocaines au prisme d'une géographie intersectionnelle. Entre dynamiques d'émancipation et processus de marginalisation. Espagne et Dubaï, Habilitation à Diriger des Recherches, Université d'Angers, 2021.

61 - Chadia Arab, Dames de fraises, doigts de fée, les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne, Casablanca, En toutes lettres, 2018.

62 - Audition de M. Driss El Yazami, Président du CCME, 08/09/2022.

63 - L'art. 71, alinéa B de l'Accord d'Association Maroc-UE ; Accord entre l'Espagne et le Maroc pour la réadmission des mineurs (2003) ; Accords de police liés à la réadmission : Allemagne (1998), Portugal (1999), et France (2001) ; Accord de réadmission entre le Maroc et la Belgique (2016).

64 - <https://www.maroc.ma/fr/activites-royales/sm-le-roi-reitere-ses-hautes-instructions-pour-que-la-question-des-mineurs>

Recommandations

- Assurer une meilleure protection des droits et de la dignité des MDM moyennant des ressources humaines et financières dédiées et des mécanismes d'accès renforcés tout en améliorant la visibilité des différents dispositifs mis en place. Cette action devrait cibler en particulier les personnes et les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes, les détenus, les travailleuses et les travailleurs victimes de trafics de main-d'œuvre et/ou abusivement privés de titres légaux de travail et de séjour.
- Apporter aux femmes migrantes un accompagnement administratif et un appui pré-migration appropriés pour les informer sur leurs droits et sur les voies de recours potentiels en cas d'abus.
- Prévoir et rendre effective, dans le cadre des conventions bilatérales, une procédure de retour volontaire et concerté des mineurs non-accompagnés, conforme à la Convention internationale de protection des droits de l'Enfant, prenant prioritairement en compte l'Intérêt supérieur de l'enfant. En outre, il convient de renforcer les dispositifs de prévention, les actions de démantèlement et la rigueur des sanctions contre les réseaux de trafics et d'exploitation transfrontières des enfants.
- Développer la digitalisation des procédures judiciaires, de l'enregistrement et du traitement des requêtes et du suivi des contentieux.
- Promouvoir l'effectivité des dispositions de l'article 30 de la Constitution relatif à la réciprocité des droits de vote aux élections locales. Une réciprocité qui permettrait aux MDM d'exercer le droit de vote aux scrutins locaux dans le pays d'accueil et aux étrangers résidents de voter dans les scrutins locaux au Maroc, garantissant ainsi aux migrants marocains et aux immigrés au Maroc de défendre leurs droits en exerçant leur citoyenneté locale.

Protection sociale

Les MDM de retour sur le territoire national, qu'il soit provisoire ou définitif, sont souvent confrontés à la question du régime de sécurité sociale applicable et au problème de la conservation et du transfert des droits acquis dans les pays de résidence. La diversification des trajectoires migratoires est un facteur de fragilité de la couverture sociale des MDM qui ont adhéré à des régimes différents de sécurité sociale, aux prestations parfois non transférables ou n'ayant pas d'accord bilatéral de sécurité sociale avec le Maroc (pays du Golfe ou Etats-Unis)⁶⁵.

A ce jour, le Maroc est signataire de 19 conventions bilatérales de sécurité sociale, dont 16 ratifiées et en vigueur⁶⁶. Ces conventions garantissent, contre réciprocité, les mêmes droits aux MDM qu'à ceux des ressortissants des pays d'accueil. Cependant, la portabilité des droits, en cas de retour provisoire ou définitif au Maroc, n'est pas automatique et, en son absence, la possibilité

65 - En moyenne, 59,3% d'entre eux bénéficient d'un régime de retraite dans leur emploi actuel ; 69,1% d'une assurance maladie ; 38,1% du congé de maternité/paternité ; et 64,5% d'une assurance pour les accidents du travail. HCP, Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019, Rabat, 2020.

66 - A ce jour, le Maroc a signé 19 Conventions en matière de sécurité sociale, dont 15 ont été ratifiées (Algérie ; Allemagne ; Belgique ; Canada ; Danemark ; Egypte ; Espagne ; France ; Lybie ; Luxembourg ; Pays-Bas ; Portugal ; Québec ; Roumanie ; Suède ; Tunisie) et 4 ne sont pas encore entrées en vigueur (Italie ; UMA, Bulgarie) : <https://www.cnss.ma/fr/content/conventions-internationales-1>

pour les Marocains de décider de revenir s'installer dans leur pays d'origine est souvent mise à mal. Ce facteur concourt à la faiblesse du taux de retour des expatriés.

Des associations de migrants se sont investies dans l'information et l'aide à l'accès aux prestations sociales, avec pour objectif de contribuer à la réduction des lourdeurs procédurales des administrations de sécurité sociale. L'association franco-marocaine migration et développement a mis en place 11 bureaux pour accueillir et orienter les migrants. Il s'agit d'espaces d'écoute, d'information et d'accompagnement, situés dans différentes communes rurales de la région Souss-Massa. La Fondation STUNT, créée en 1989, sert d'interface entre les allocataires MDM et leurs ayants droits, ainsi qu'entre les organismes de sécurité sociale néerlandais. Elle est basée dans la région de l'Oriental.

Recommandations

- Engager un dialogue avec les pays d'accueil pour mettre à jour et/ou élargir l'étendue des accords bilatéraux de sécurité sociale afin d'alléger les conditions qui entravent l'accès des MDM à leurs droits à la pension et aux soins, lors de leur retour ou de leur passage au Maroc.
- Développer des supports et des sessions de formation sur les droits des migrants en matière de sécurité sociale, au profit des MDM et des résidents étrangers au Maroc, ainsi que des agents consulaires et des acteurs associatifs.
- Mettre en place, en s'associant à un réseau de banques et d'assurances, une offre d'assurance maladie pour les ascendants et une offre d'assurance retraite volontaire pour les MDM assortie de dispositions fiscales incitatives.

III. Soutenir et encourager la contribution des talents expatriés au développement du Royaume. Compter plus et mieux sur les MDM

Les MDM sont des citoyens aux droits fondamentaux inaliénables, des personnes informées, de plus en plus instruites et porteuses d'un capital social et entrepreneurial d'une valeur humaine, patriotique et sociétale inestimables. Leurs expériences, leurs idées, leur capacité d'évolution à l'intersection entre leur société d'origine et les sociétés d'accueil leur confèrent une vocation d'acteurs de référence au service du développement du Maroc et de l'épanouissement de ses relations avec ses pays partenaires. Néanmoins, cette vocation reste tributaire, d'une part, d'une mise à niveau radicale de l'offre de structures et de mécanismes destinés à l'accueil des Marocains émigrés, à l'intégration de leurs expertises et de leurs talents, à l'accompagnement de leurs projets et, d'autre part, du renforcement des compétences des MDM qui le souhaitent en matière d'instruments et de processus d'investissements, de conception et de gestion de projets.

Mobiliser de manière effective les compétences des MDM

Le Maroc a développé depuis les années 1990⁶⁷ des dispositifs visant à identifier et mobiliser les compétences de ses ressortissants à l'étranger, notamment le TOKTEN (Transfer of knowledge through expatriate nationals, 1993), le FINCOME (forum international des compétences marocaines résidant à l'étranger, 2006), ou la plateforme MAGHRIBCOM (2013) qui se présente comme l'outil de mise en œuvre de la «stratégie de mobilisation des compétences marocaines résidant à l'étranger» (2009), ou encore le programme « MRE Academy»(2020)⁶⁸.

Ces initiatives avaient vocation à ouvrir les opportunités de mise en réseaux des compétences MDM avec leurs homologues au Maroc. Le TOKTEN a, par exemple permis de réunir des centaines de compétences MDM (chercheurs, experts et industriels) de tous horizons, lors de 3 grandes rencontres ; la plateforme MAGHRIBCOM a donné naissance à la création de l'université internationale de Rabat dans le cadre d'un partenariat public-privé ; l'initiative MRE Academy a permis la signature, par le département chargé des marocains résidant à l'étranger, l'OFPPT et le réseau des compétences germano-marocain – DMK, d'une convention innovante pour le développement de l'offre de formation professionnelle dans le secteur de l'automobile.

On peut, cependant, déplorer le caractère limité et souvent sans lendemain de ce type d'initiatives. Le faible niveau de coordination entre les acteurs, la limitation et la discontinuité des budgets, le peu de suivi, de continuité et de capitalisation des expériences antérieures conduisent au découragement des acteurs.

67 - «Mobilisation des compétences marocaines à l'étranger, un état des lieux», Politiques et Pratiques d'une Bonne Gouvernance Migratoire Fondées sur les Preuves en Afrique du Nord, Réseau académique sur la migration en Afrique du Nord (NAMAN) & Centre international pour le développement des politiques migratoires.

68 - Lancé en 2020, ce programme vise le transfert de l'expertise et des expériences des compétences des MDM aux étudiants et formateurs de la formation professionnelle dans les domaines de l'aéronautique, l'automobile, la santé et l'enseignement à distance.

Scientifiques et universitaires marocains du monde

La population des universitaires et scientifiques mériterait de faire l'objet de mesures spécifiques. Il est rare que les universitaires et experts industriels envisagent leur réinstallation définitive dans leur pays d'origine, eu égard aux contextes scientifiques et technologiques et à leurs choix de vie dans les pays d'accueil. Il y aurait cependant avantage pour le Royaume de formaliser des dispositifs réglementaires rendant possibles les mobilités scientifiques pour permettre à ces talents de tisser des liens actifs et réciproques avec les réseaux scientifiques des équipes marocaines.

Il convient ici de distinguer deux types d'objectifs qui supposent des approches différentes, tout en se renforçant mutuellement. D'une part, la mobilisation des universitaires MDM pour le renforcement de la recherche universitaire marocaine et sa bonne insertion dans les réseaux internationaux⁶⁹. D'autre part, la mobilisation des scientifiques MDM pour renforcer la capacité d'innovation du tissu industriel et agricole marocain.

A la consultation en ligne réalisée par le CESE, 56% des répondants ont affirmé leur volonté de « participer au développement » du pays via notamment « le transfert et le développement des savoirs et des compétences » (57%), « l'investissement » (50,7%).

Recommandations

- Prévoir dans l'arsenal législatif et réglementaire (notamment le projet de loi n° 63.21 portant organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) des dispositions facilitant la mobilité des compétences marocaines exerçant à l'étranger, en particulier les enseignants, les experts et chercheurs universitaires. Ceci permettra à l'université marocaine et aux autres institutions scientifiques de tirer profit des compétences et savoir-faire de cette catégorie de MDM, et ce, dans un cadre contractuel souple favorisant leur participation active aux programmes de l'enseignement, la formation, la recherche scientifique et l'innovation.
- Développer, sur la base d'un partenariat public-privé, une plateforme digitale de gestion prévisionnelle des emplois et compétences centrée sur les profils spécifiques des MDM et adressant les nouveaux métiers et les métiers en tension sur le territoire national.
- Faciliter l'intervention des universitaires MDM et leur implication dans l'enseignement, l'encadrement de recherches doctorales et leur contribution à l'insertion des universités marocaines dans les réseaux internationaux et les publications conjointes avec leurs homologues étrangers.
- Favoriser l'accueil et l'intervention des experts MDM en âge de retraite dans leurs domaines de compétences, dans le cadre d'un retour définitif ou une mobilité circulaire, en déployant des dispositifs administratifs appropriés, notamment l'autorisation d'exercer.
- Créer une rubrique dédiée aux propositions MDM sur les sites Web des institutions consultatives nationales telle que le CESE et le CCME pour y intégrer les contributions des cadres, experts et chercheurs MDM en vue d'enrichir le débat national.

69 - La mobilité internationale des chercheurs est une pratique courante et indispensable de la vie scientifique. Tous les grands pays ont des programmes de soutien à la mobilité de leurs chercheurs vers l'étranger ou à l'accueil de chercheurs venus d'ailleurs. L'Union européenne favorise et finance systématiquement ce type d'échanges parmi ses membres et beaucoup d'universités vont dans le sens d'imposer à leurs doctorants une mobilité de 3 à 6 mois dans une équipe internationale. De plus en plus, cette mobilité peut être considérée comme une condition d'entrée dans la carrière académique, car elle permet aux jeunes chercheurs de diversifier leurs points de vue, de se familiariser avec les travaux les plus récents, et de publier dans des supports exigeants de leurs disciplines.

Transferts financiers des MDM

Les transferts des Marocains du monde avec un montant de 93,7 milliards de dirhams ont représenté 7,3% du PIB en 2021⁷⁰. Ils étaient en hausse de 37,5% par rapport à l'année 2021. Ces transferts ont enregistré, tout au long de la dernière décennie, un taux de croissance soutenu, de l'ordre de 6% par an, supérieur au taux de croissance de l'économie nationale. Ils devraient avoisiner les 100 milliards de dirhams en 2022⁷¹. Plusieurs facteurs sont évoqués à l'appui de cette évolution⁷² dont, notamment, l'intensification de la solidarité familiale à la suite du confinement de 2020, l'amélioration des taux officiels de change, la réorientation des transferts vers des circuits formels, ou la réduction relative des coûts de transfert (de 6,82% au quatrième trimestre de 2019 à 6,04% au même trimestre de 2021).

Les transferts des MDM : d'où, de qui, vers où?

- La majorité des transferts (57%) provenait en 2021 de 3 pays, la France, l'Espagne et l'Italie⁷³.
- Moins d'un MDM sur deux (42,3%) transfère des fonds (parents, conjoint, familles)
- 80% des auteurs de transferts, principalement âgés de plus 60 ans⁷⁴, renouvellent régulièrement leurs opérations dans l'année.
- 2/3 des transferts bancaires s'orientent vers 4 régions : l'Oriental (24%), Casablanca -Settat (17%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (13%), Béni Mellal-Khénifra (11%).

A quoi servent les transferts financiers des MDM ?

Les transferts financiers issus des expatriés sont réputés procurer plusieurs avantages à la société et l'économie des pays d'origine⁷⁵. Ils permettent aux familles d'améliorer leur accès aux biens de consommation de première nécessité, le logement, l'eau et l'électricité. D'autres bénéfices sociaux sont tangibles, notamment l'amélioration de la scolarisation ou l'accès aux soins. Ils contribuent à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et à la réduction du travail des enfants. Des études ont ainsi fait ressortir que les ménages dont un membre s'est expatrié en France dans les années 1960 échappent à la pauvreté 60 ans plus tard grâce aux transferts de fonds⁷⁶. Il ne semble cependant pas que ces transferts aient un effet de réduction des inégalités entre les sexes.

70 - Office des changes

71 - Audition de Bank Al-Maghrib, 26 septembre 2022.

72 - A War in a Pandemic : Implications of the Ukraine crisis and COVID 19 on global governance of migration and remittance flows, World Bank, Mai 2022

73 - Audition de Banque Al Maghrib, 26 septembre 2022

74 - Premiers résultats de l'Enquête du Haut-Commissariat au Plan sur la Migration Internationale au cours de 2018-2019

75 - OCDE (2017), « Le paysage des migrations au Maroc », dans Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc, Éditions OCDE, Paris.

76 - Idem

Le fléchage des transferts financiers des MDM vers des activités productives et des investissements de long terme et à impact social et/ou environnemental positif est un défi qui n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante. Dans cette optique, il est à noter⁷⁷ que: seuls 1,3% des transferts seraient en effet destinés à de l'investissement et cette portion marginale semblerait, de plus, se destiner en grande partie au secteur de l'immobilier (40,7%). Ce niveau d'investissement est très en deçà des niveaux observés dans des pays comme le Nigéria (45%), le Kenya (35%) ou le Sénégal (5%). Il semble vouloir dire qu'on ne quitte pas le Maroc, sauf dans très peu de cas, avec pour objectif prioritaire d'y investir un jour mais pour, quand on le peut, aider les siens restés au pays. L'exploration des causes de la faiblesse du taux d'investissement des MDM dans leur pays d'origine appelle des études approfondies pour savoir si, où, et dans quelles proportions, la population en question au Maroc investit ailleurs qu'au Maroc. Les justifications de la faiblesse de l'investissement issues des réponses à l'enquête du HCP évoquent « la complexité des procédures », « le manque d'incitations et d'appui » ou « la corruption et le favoritisme ». A ces facteurs s'ajoutent vraisemblablement :

- La faiblesse de l'accompagnement bancaire, la rareté voire l'inexistence de fonds d'amorçage à destination des MDM. Le produit d'encouragement à l'investissement « MDM Invest », n'a en effet agréé que 48 dossiers entre 2002 et juin 2022;
- La faiblesse de l'offre de services bancaires pour les MDM, principalement concentrée sur les transferts, le crédit immobilier et les dépôts à terme (DAT) ;
- L'absence de portail d'informations et d'accueil aux potentiels investisseurs MDM ;
- L'absence d'une politique régionale d'incitation et de promotion des investissements (à titre d'exemple, l'absence de banques de projets au niveau régional).

Recommandations

- Ouvrir activement le Fonds Mohammed VI pour l'investissement aux apports des MDM et /ou mettre en place un fonds d'investissement dédié aux MDM dans le but de consacrer des ressources à des activités ayant un impact positif social et environnemental, au « private equity », et à l'économie sociale et solidaire.
- Encourager les acteurs du secteur financier marocains à développer des produits d'épargne et de retraite complémentaires et attractifs dédiés aux MDM.
- Développer la complémentarité multi-canal pour accueillir les transferts des MDM et accélérer la digitalisation bancaire au profit des MDM ainsi que l'ensemble des citoyens.
- Réduire les tarifs des transferts à l'émission et à la réception.
- Bilanter, refonder et recapitaliser le dispositif « MDM Invest » en se basant sur une gouvernance transparente et participative, incluant des personnalités MDM indépendantes et qualifiées.

77 - Rapport d'enquête nationale du HCP sur la migration 2018-2019, publié en 2020

IV. Co-construire avec les Marocaines et les Marocains du Monde des liens innovants qui démultiplient leurs succès et étendent le rayonnement du Royaume. Compter plus et mieux avec les MDM

Un dispositif institutionnel, à intervenant multiples, qui demeure insuffisant et peu efficace⁷⁸

La protection des MDM, leur participation à la vie économique et sociale, ainsi que l'accessibilité, l'efficacité et l'équité en matière des services publics mis à leur disposition sont des constantes dans les Discours Royaux, soulignant la sollicitude particulière que le Souverain accorde à cette composante de la communauté nationale. De même, la volonté de l'État marocain de faire vivre l'indéfectibilité du lien entre le Royaume et sa communauté expatriée s'incarne dans la multiplicité des institutions intervenant dans les domaines relatifs aux droits, aux intérêts et aux attentes des MDM : l'autorité gouvernementale chargée des Affaires Étrangères et de la Coopération et des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger, le Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger (CCME). Il existe également d'autres acteurs impliqués dans le traitement des questions liées au MDM, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national, notamment, les départements des affaires islamiques, de la justice, de l'intérieur, de l'emploi, de la culture, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité (qui assure annuellement l'opération Marhaba, etc.). La commission ministérielle chargée des MRE et des affaires de la migration avait été mise en place pour assurer la coordination entre l'ensemble des intervenants.

Cependant, il est à remarquer que les organismes dédiés aux MDM semblent davantage agir en silos que de façon coordonnée, partenariale et en convergence, dans une logique de service aux MDM. A cela s'ajoute l'instabilité, d'un gouvernement à l'autre, du dispositif institutionnel (ministère MDM, ministère délégué, puis département en charge des MDM, etc.). Il en résulte :

- une redondance de certains programmes ;
- une multiplicité d'acteurs en charge des affaires des MDM et le manque d'un interlocuteur unique pour les MDM ;
- un chevauchement parfois dans les attributions desdits acteurs ;
- un défaut de visibilité des actions envers les MDM ;
- une déperdition des ressources ;
- une tendance à un essoufflement des projets ;
- une insuffisance en matière d'orientation, de suivi, et d'évaluation ainsi que d'instruments de déploiement.

78 - Cf Discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, le 20 Août 2022

Recommandations

Partant de ce constat, et pour mieux protéger les droits, servir les intérêts et répondre aux attentes des MDM, le CESE plaide pour une gouvernance rénovée des politiques publiques et des dispositifs qui leur sont dédiés. Dans cette optique, le CESE recommande ce qui suit :

1. Attribuer à un ministre délégué auprès du ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des marocains résidant à l'étranger, chargé des affaires des MDM, la mission et la responsabilité de concevoir et de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie MDM ;
2. Eriger la fondation Hassan II pour les marocains résidant à l'étranger en établissement public stratégique qui constituera l'opérateur et le bras opérationnel pour le déploiement de la stratégie MDM, en concertation avec les autres acteurs et parties prenantes (ministères, secteur privé, banques, CRI, CGEM, organisations professionnelles, société civile, etc.).

Œuvrer sous la tutelle du ministre délégué chargé des MDM, qui préside son conseil d'administration, cet établissement devra être doté des compétences et des ressources nécessaires au bon accomplissement de ses missions.

Il est également préconisé de:

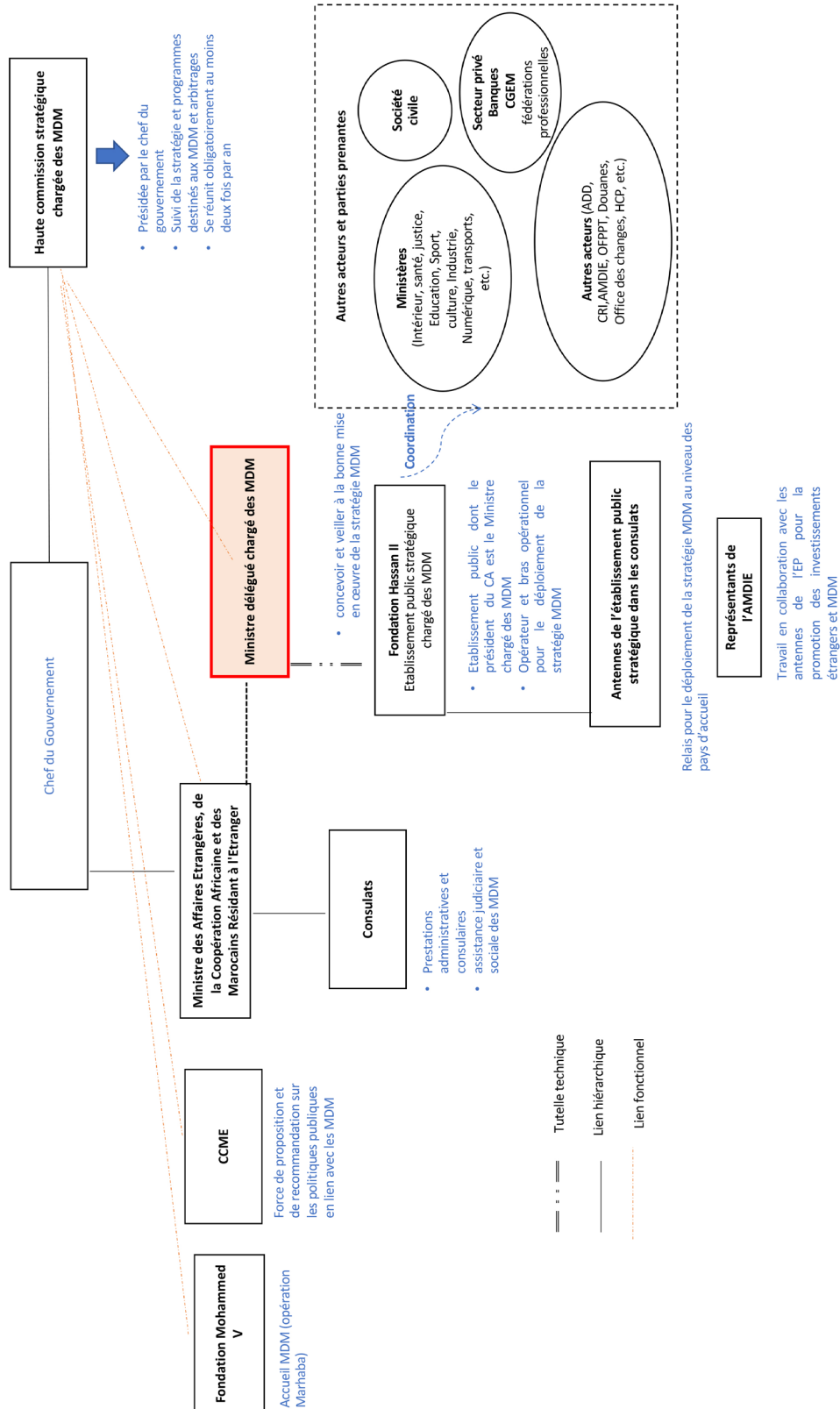
- créer au sein des ambassades du Royaume **des antennes de l'établissement public stratégique** chargées du déploiement de la stratégie MDM au niveau des pays d'accueil.
 - créer **des représentations de l'AMDIE à l'étranger** telle que prévue par la loi 60-16 portant création de l'AMDIE en vue de promouvoir la destination Maroc pour les investissements étranger en général et pour les MDM en particulier . **Ces représentations peuvent être fixées au sein des antennes de l'établissement public stratégique** afin d'assurer une cohérence globale de la stratégie MDM.
3. Hisser la commission ministérielle chargée des MRE et des affaires de la migration au rang d'une haute commission stratégique investie exclusivement du dossier des MDM⁷⁹. Placée auprès du chef du gouvernement, cette commission à composition multi parties prenantes, qui se réunira obligatoirement au moins deux fois par an, devra être dotée de larges pouvoirs de suivi et d'arbitrage liés à la mise en œuvre de la stratégie et des programmes destinés aux MDM.

Il convient par ailleurs de :

- **Renforcer substantiellement les moyens humains et financiers pour doter le réseau consulaire de compétences qualifiées** pour l'assistance judiciaire et sociale des MDM, et le développement du plaidoyer et des recours contre les atteintes à la dignité, aux droits fondamentaux et toutes les formes de discrimination et d'abus contre les ressortissants marocains à l'étranger, notamment les travailleuses et les travailleurs en situation de précarité sociale ou d'irrégularité administrative ;
- Renforcer les attributions et le rôle du CCME en s'affirmant comme force de propositions et de recommandations en matière de politiques publiques en lien avec les MDM tout en identifiant et en promouvant la contribution des talents.

79 - Le Royaume a adopté, sous l'impulsion de sa Majesté le Roi, une politique migratoire basée sur les principes fondamentaux de droits de l'Homme. Cette approche a été concrétisée via plusieurs mesures et initiatives, en particulier l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. Vu l'importance de cette question, le CESE recommande de lui consacrer une instance dédiée chargée exclusivement des affaires de la migration et de l'asile.

Le schéma ci-dessous résume le dispositif institutionnel proposé :



Représentation et participation politiques des MDM

Le CESE considère que la question de la représentation politique des MDM devrait être envisagée dans une perspective globale articulant les mécanismes de démocratie représentative et participative et favorisant le dialogue citoyen et l'engagement dans la gestion de la chose publique, au niveau des territoires, au bénéfice des populations locales et de la société au sens large.

La représentation des MDM et le recueil méthodique de leurs points de vue et de leurs attentes, auprès des Institutions consultatives, de bonne gouvernance et de régulation devraient leur permettre de participer aux débats citoyens et aux processus de décision.

L'article 17 de la Constitution, garantissant aux MDM la pleine jouissance de leurs droits électoraux dans les listes et circonscriptions électorales locales, régionales et nationales ne prévoit pas explicitement de circonscriptions électorales extraterritoriales. Des contraintes d'ordre organisationnel et logistique ainsi que des incompatibilités d'ordre juridique rendent difficilement envisageable la mise en place de telles circonscriptions : en effet, une interdiction légale fait par exemple obstacle aux MDM actifs dans la vie politique de leurs pays d'accueil, ou qui y sont investis de missions gouvernementales, électives ou publiques, de se porter candidats pour des élections au Maroc (lois organiques relatives à la chambre des représentants, à la chambre des conseillers et à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales). Grâce à l'article 17 de la Constitution, le Maroc fait cependant partie des 111 pays qui garantissent le droit de vote dans les circonscriptions électorales internes, locales, régionales et nationales, à leurs ressortissants résident à l'étranger⁸⁰. Seuls 9 pays ont mis en place, avec des degrés divers d'effectivité, un système électoral et une représentation parlementaire es-qualité » pour leurs ressortissants à l'étranger.

Recommandations

- Développer la participation, la représentation des MDM dans les institutions consultatives et de bonne gouvernance, instituées par la Constitution ou par la loi (art 18).
- Mettre en place les dispositifs matériels, notamment digitaux, permettant de faciliter l'inscription sur les listes électorales nationales et les votes MDM aux scrutins législatifs.
- Renforcer la coopération décentralisée internationale entre les collectivités territoriales du Maroc et celles de l'étranger où siègent les MDM (estimées en milliers).
- Impliquer l'expertise et les réseaux MDM qualifiés dans la conception, le dialogue avec les partenaires internationaux et la mise en œuvre de programmes bilatéraux, régionaux et internationaux liés à la migration en général, à la prévention et à l'adaptation aux effets du changement climatique, et au renforcement des capacités des populations locales.

80 - Le Maroc fait partie de ces 111 pays

Reconnaître l'utilité sociale des associations des MDM et promouvoir la création de chambres marocaines du commerce dans les pays d'émigration

Un effectif de 1700 associations de MDM, dont 90% établies en Europe, 6% en Amérique du Nord et moins de 3% dans les pays arabes et africains est recensé par le ministère délégué chargé des marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration⁸¹. L'information demeure cependant limitée sur les caractéristiques de taille, de ressources, de gouvernance, de dynamisme et d'impacts de ces associations. Elles seraient principalement actives dans les domaines culturels, sociaux et éducatifs, plusieurs d'entre elles conduisant des actions caritatives plus ou moins régulières en forme de convois médicaux ou de projets solidaires notamment en milieu rural.

Le secteur associatif a vocation à démultiplier les domaines et la densité des liens entre les MDM et la société marocaine surtout si son utilité sociale est reconnue et encouragée, en appui sur des critères mesurables et dans un cadre contractuel ouvert et transparent favorisant les partenariats avec les départements ministériels, les collectivités locales et/ou les entreprises des pays de résidence ou les entreprises opérant au Maroc.

Le domaine entrepreneurial est à ce jour peu ou prou couvert par les associations de MDM. Une mise en réseau des opérateurs économiques expatriés et leur appui sur des structures de représentation, d'information, d'assistance et d'expertise en forme de Chambres marocaines de commerce peuvent constituer des solutions créatives, fédératrices des opérateurs économiques, sans charges budgétaires pour l'État dès lors que ces structures seraient autofinancées par les souscriptions de leurs membres et les revenus de leurs activités de services.

Recommandations

- Adopter et rendre public un référentiel national de principes d'action et de bonnes pratiques, basée sur une approche objective, mesurable et applicable pour définir et évaluer l'utilité sociale, la gouvernance, la responsabilité sociale et éthique, et l'impact des associations MDM bénéficiant ou sollicitant des agréments et/ou des financements publics ou des partenariats avec les entreprises publiques et privées.
- Promouvoir, en liaison avec les fédérations professionnelles nationales, auprès des entrepreneurs marocains opérant à l'international ou résidant à l'étranger, l'implantation des chambres de commerce dans les pays de résidence des MDM pour accompagner les opérateurs marocains dans leurs projets à l'étranger et au Maroc et favoriser la colocalisation des investissements et des structures de production et d'échanges. Ce processus devrait être mené avec l'appui des représentations de l'AMDI à l'étranger.
- Renforcer la visibilité, les ressources et la gouvernance du programme dit de « renforcement des capacités » des associations de MDM et le prémunir contre les allégations de mauvaise gestion.

81 - Audition du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration

Les Marocains du Monde, acteurs et partenaires du rayonnement du Maroc

Les médias rendent régulièrement compte et l'opinion marocaine est légitimement fière des succès et des records de nos compatriotes à l'étranger. Ces performances individuelles pluridisciplinaires peuvent être, chacune dans son domaine, prestigieuses et inspirantes⁸² ; elles participent du capital immatériel du Royaume et contribuent à son rayonnement. Les talents des MDM et leurs succès mondiaux méritent - pour leur reconnaissance autant que pour leur mobilisation - des relais, coconstruits et coanimés avec les acteurs institutionnels, les opérateurs privés et la société civile marocaine, non seulement sur le territoire national et les pays de résidence mais aussi en direction du reste du monde. Les talents marocains expatriés ont en effet vocation à participer, dans le respect de leurs choix de vie et de leurs expériences personnelles et professionnelles, à la formulation, au portage et la diffusion du message universel du Maroc.

Si, pour sa crédibilité, cet effort ne doit ni ne peut être l'œuvre des seuls acteurs publics, son efficacité implique non pas la segmentation des intervenants mais leur coopération raisonnée, le dialogue et l'esprit d'innovation au service de l'intérêt général. Dans cet esprit, le CESE inscrit son analyse et ses recommandations en ligne avec le Discours Royal du 20 août 2022 dans lequel le Souverain, après avoir rappelé que « la communauté marocaine à l'étranger est notoirement connue pour les profils de classe mondiale qu'elle compte dans différentes filières », en a appelé, d'une part, à établir une relation structurelle et à doter cette communauté, où les Marocains juifs ont toute leur place, de l'encadrement ainsi que des moyens et des conditions pour qu'elle donne le meilleur d'elle-même dans l'intérêt bien compris de son pays et de son développement et, d'autre part, à la création d'un mécanisme dédié qui aura pour mission d'accompagner les compétences et les talents marocains à l'étranger, d'appuyer leurs initiatives et leurs projets.

82 - . Il n'est pas possible, dans les limites de ce rapport, de citer l'ensemble ni même la majorité des domaines des inventeurs, des écrivains, des sportifs marocains qui se sont distingués à l'étranger au fil des dernières décennies.

Annexes

Annexe 1 : liste des auditions

Le Conseil économique, social et environnemental tient à exprimer ses vifs remerciements aux différents acteurs, organismes et institutions ayant participé aux auditions. Un remerciement particulier s'adresse aux acteurs ayant envoyé des contributions écrites.

Ministères et institutions nationales	Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des marocains résidant à l'étranger
	Ministère de l'industrie et du commerce
	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
	Bank Al Maghrib
	Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger
	Rabita Mohammadia des Oulémas
Banques	Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger
	CIH Bank
	Bank of Africa
	Banque Centrale Populaire
	Attijariwafa Bank

Experts et compétences MDM	Mohamed Ameer - Ancien ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la communauté marocaine à l'étranger Abdelkrim Belguendouz - Professeur universitaire Amal El Fallah Seghrouchni - Centre International d'Intelligence Artificielle du Maroc Karim CHEIKH - Président du Groupement des industries marocaines aéronautiques et spatiales (GIMAS) Amal Abhir - Présidente du Réseau des Compétences marocaines en Aéronautique au Canada (Aeromac Experts) Mohamed BOUTJDIR - Président du Réseau des compétences marocaines aux Etats-Unis Khawla Belkadi- Présidente de l'Association des cadres d'origine marocaines en Suisse (ACOMS) Azzedine Maaroufi - Président du Réseau des compétences Marocaines en Allemagne (DMK) Samir Kaddar – Président du Réseau des compétences médicales marocaines du Monde(C3M) Chakib Bouallou - Président du Conseil franco-marocain des ingénieurs et scientifiques Samira Benali - Co-Founder of Greentech Touch Saida Chakri - Présidente de la "MorCham Singapore" Chokri Moussaoui - Entrepreneur Greentech Mohammed Oulkhoulir - Avocat d'affaires Abdesslem El Idriss Bouzidi - Professeur à « City University of New York »
--	--

Annexe 2 : Liste des membres de la commission

Ahmed Reda Chami (Président)
Fouad Benseddik (rapporteur de la thématique)
Younes Benakki (Secrétaire Général)
Armand Hatchuel
Albert Sasson
Idriss Ilali
Thami Ghorfi (coordinateur d'un sous-groupe)
Mohamed Horani (coordinateur d'un sous-groupe)
Hajbouha Zoubeir
Amine Mounir Alaoui (coordinateur d'un sous-groupe)
Tarik Aguizoul
Lahcen Hansali
Najat Simo
Khalida Azbane
Mouncef Kettani
Moncef Ziani
Mohamed Fikrat (coordinateur d'un sous-groupe)
Larbi Belarbi
Karima Mkika
Leila Berbich
Zahra Zaoui
Abderrahim Ksiri

Annexe 3 : Liste des experts ayant accompagné la commission

Expertes permanentes au Conseil	Hajar Ghaleb Hicham Alaoui Afaf Hakam Asmae Bouznad Ahmed Bendella Nadia Sebti Omar Benida Youssef Bouzrour Mounia Haoudi Marzak
Expert permanent chargé de la traduction	Adel Gaiz Brahim Lassaoui Nabila Darif Nadia Ourhiati Youssef Satane

Annexe 4: Résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de participation citoyenne « Ouhariko » sur le « Renforcement des liens des Marocains du monde avec le Royaume du Maroc »

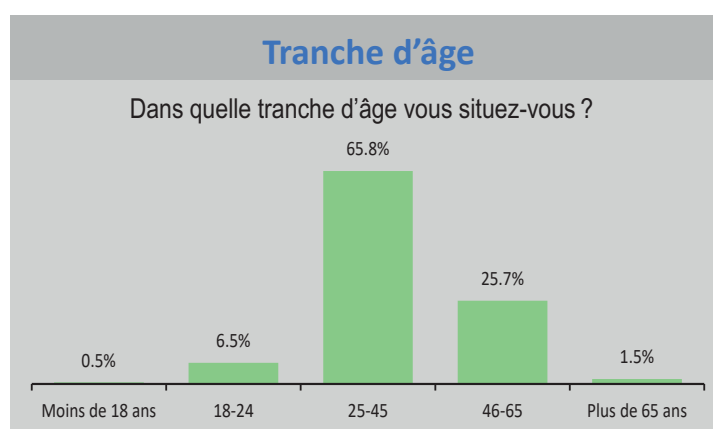
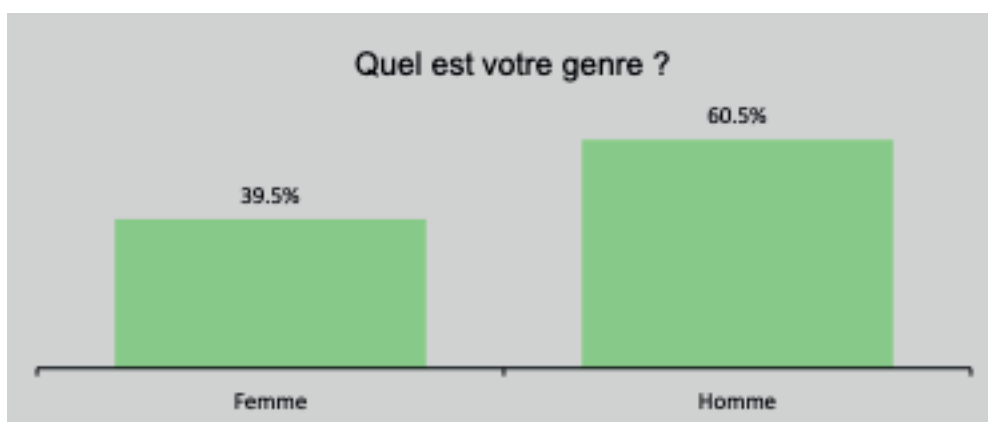
Dans le cadre de l'élaboration de son avis sur « La force du lien entre les Marocains du Monde et le Maroc, une chance et un défi », le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a sollicité, du 8 au 29 octobre 2022, la contribution des Marocain.e.s du Monde (MDM) à travers sa plateforme « Ouhariko ». A cet effet, les résultats de la consultation donnent globalement une idée sur la situation des MDM, leurs perceptions et leurs perspectives. Le questionnaire a été publié en 7 langues (arabe, anglais, espagnol, français, allemand, italien et néerlandais). Le nombre d'interactions avec ce sujet a atteint 91520, dont 4.651 répondants MDM au questionnaire.

Répartition de questionnaires renseignés par langue

Langue	Nombre de questionnaires renseignés	Pourcentage
Français	2.752	59,17%
Arabe	1.142	24,56%
Anglais	343	7,37%
Allemand	178	3,83%
Espagnol	94	2,02%
Italien	86	1,85%
Néerlandais	56	1,20%
Total	4.651	100%

Répartition par genre

La répartition par genre fait ressortir une légère sous-représentation des femmes dans l'échantillon (39,74% de femmes et 60,53% d'hommes) par rapport à leur poids dans la population des MDM (44% de femmes et 56% d'hommes). Les participantes résidant en France sont les plus nombreuses en proportion (44,79%), suivies des résidentes en Belgique (36,10%), en Italie (33,54%) et aux Emirats Arabes Unis (31,93). L'Allemagne affiche le taux de féminisation le plus bas parmi les participant.e.s (13,46%).



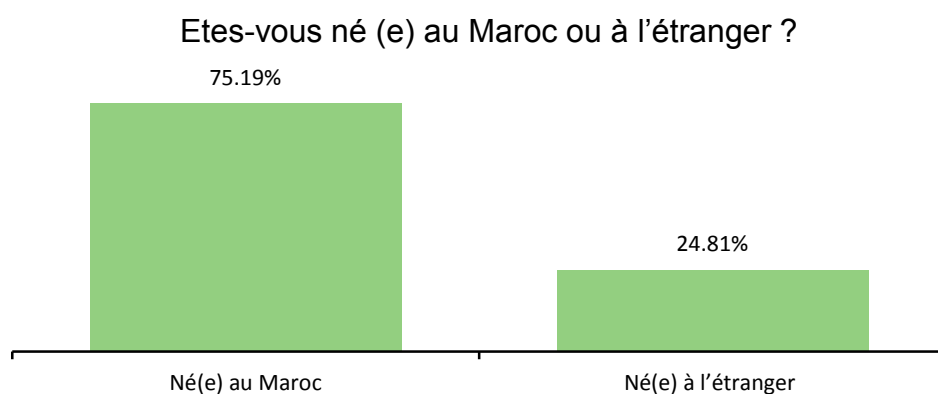
Répartition par âge et par situation professionnelle

Les jeunes (65,77% de 25-45 ans) en activité (82,43% en activité) constituent la majorité de l'échantillon.

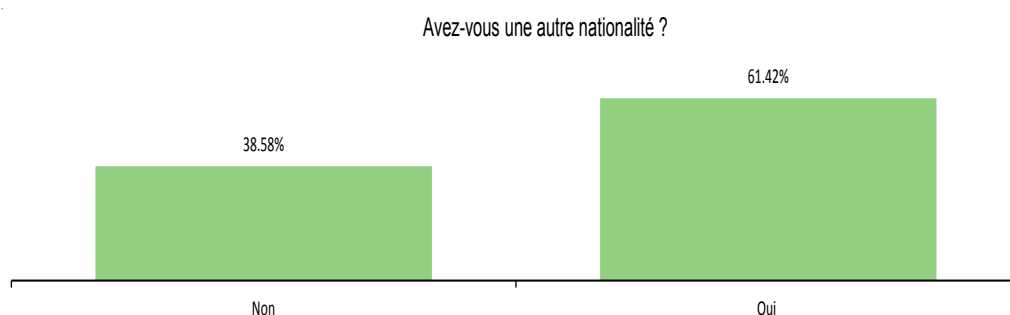


Répartition géographique

Près du quart des répondants sont né.e.s dans les pays de résidence. Les personnes né.e.s au Maroc restent toutefois majoritaires parmi l'échantillon (75,19%), ce qui est en cohérence avec les données officielles qui indiquent la persistance des flux d'émigration (78% des Marocains installés actuellement à l'étranger ont quitté le Maroc durant la période 2000-2018).



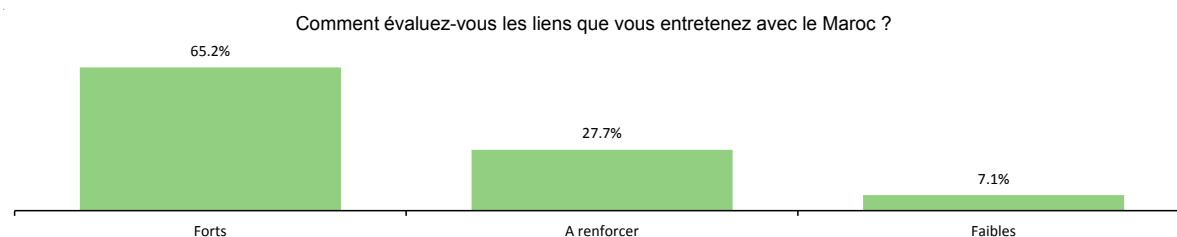
61,42% des participant.e.s portent la nationalité d'au moins un autre Etat que le Maroc, soit un chiffre comparable à celui révélé par l'enquête menée par le CCME auprès de jeunes Marocain.e.s résidant dans 6 pays européens (65% en 2020, contre 50% en 2009).



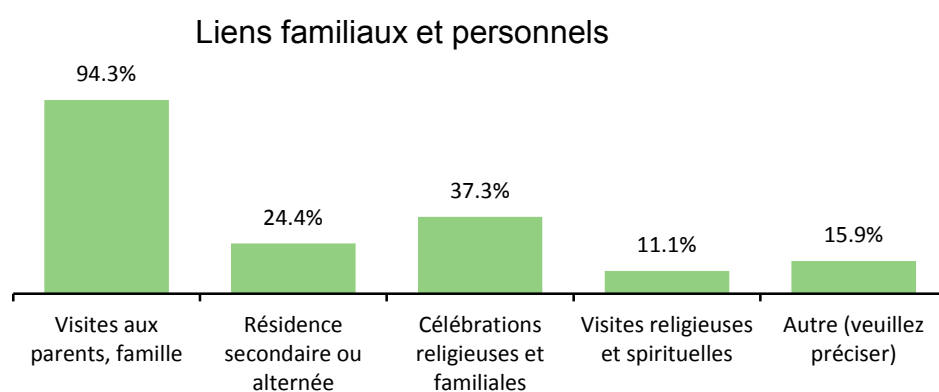
Les participant.e.s représentent 53 pays de résidence, de naissance ou de nationalité. La France est le pays de résidence le plus représenté (55,67% de l'échantillon), suivi de loin par la Belgique (7,40%), l'Allemagne (6,08%), le Canada (5,22%), l'Espagne (4,39%), les Emirats Arabes Unis (3,74%), l'Italie (3,61%), les Etats Unis d'Amérique (2,67%) et les Pays-Bas (2,37%).

Nature et intensité des liens des MDM avec le Royaume

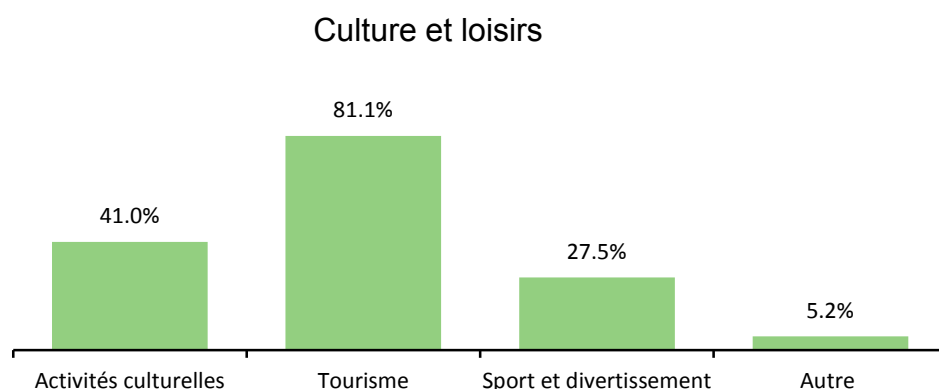
65,22% des participant.e.s considèrent que les liens qu'ils entretiennent avec le Maroc sont forts, et 27,72% qu'ils sont à renforcer. Ces résultats se recoupent avec ceux du sondage effectué par le CCME en 2020, et où 89% des jeunes interrogés déclarent se sentir marocain.e.s.



Sur le plan des liens familiaux et personnels, les visites aux parents et à la famille restent prédominantes avec 94,27% de réponses, suivis des célébrations religieuses et familiales (37,29%), puis des visites religieuses et spirituelles (11,07%). La possession d'une résidence secondaire est indiquée comme élément de maintien des liens par 24,38% des répondants.

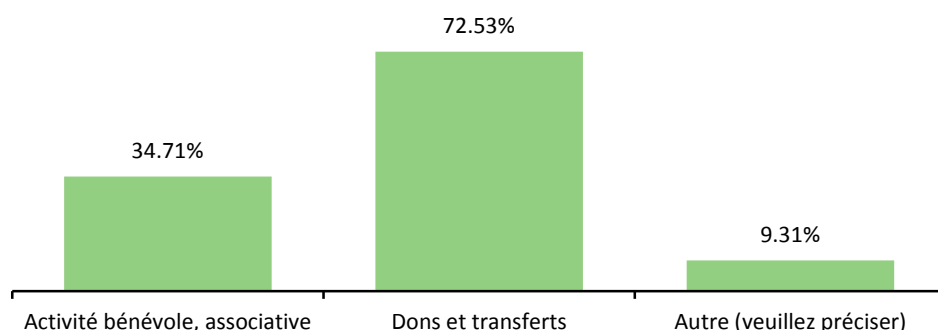


Concernant les liens culturels et les loisirs, le tourisme et les visites du pays arrivent en tête avec 81,10% des répondants, suivis par les activités culturelles (40,99%), et le sport et les divertissements (27,51%).



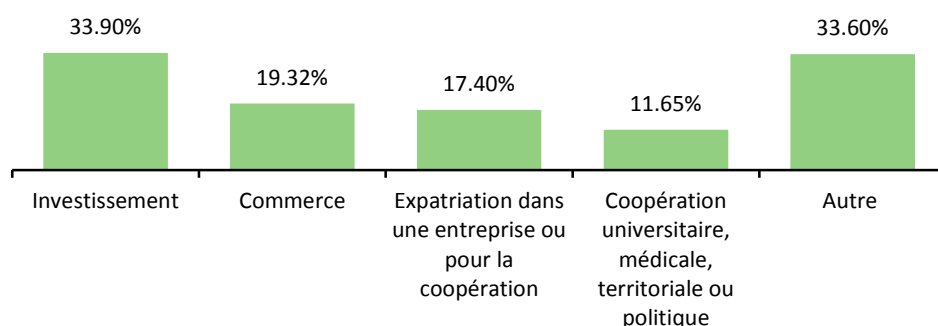
Pour ce qui est des liens de solidarité et de l'engagement, les dons et les transferts constituent un élément pour le maintien des liens pour 72,53% des répondants, suivis du bénévolat et de l'engagement associatif (34,71%).

Engagement et solidarité



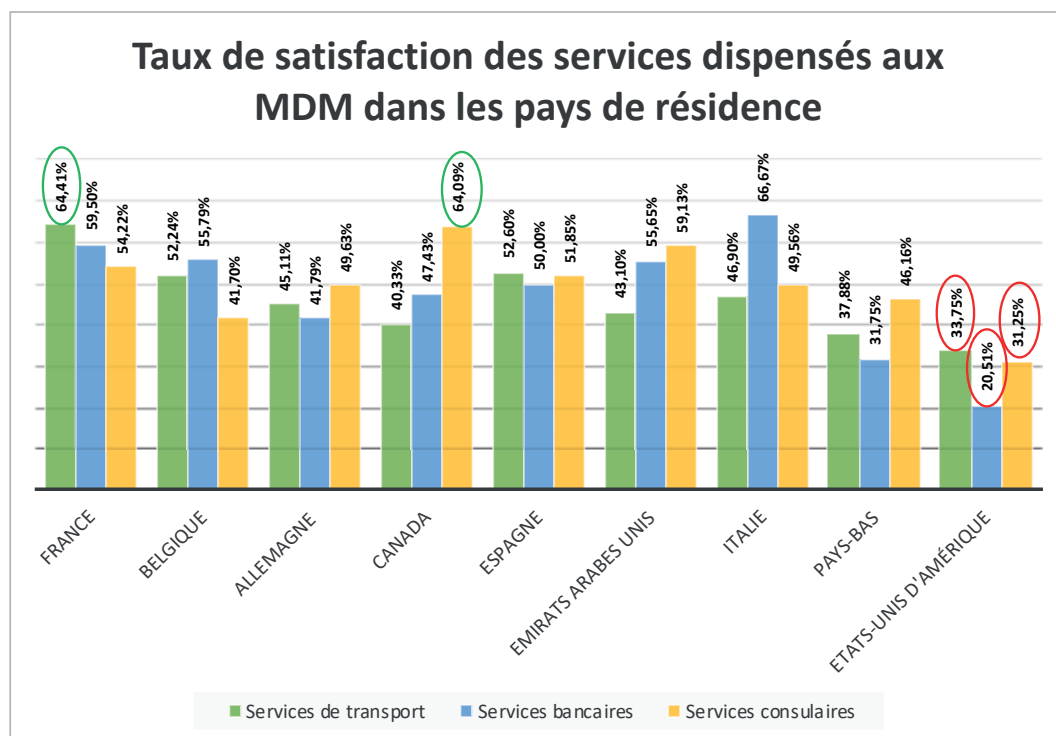
En matière de liens professionnels, 33,90% des répondants ont indiqué l'investissement comme élément pouvant contribuer à maintenir les liens avec le Maroc, suivi du commerce (19,32%), et de la coopération universitaire, médicale, territoriale ou politique (11,65%). Les participant.e.s résidant aux Pays-Bas ont été les plus nombreux à indiquer l'investissement comme modalité de réponse (44,30%), suivis par les Etats-Unis d'Amérique (40%) et de la France (37,65%). Les répondants résidant en Allemagne ont été les plus nombreux à envisager la coopération universitaire, médicale, territoriale ou politique (20,30%).

Liens professionnels

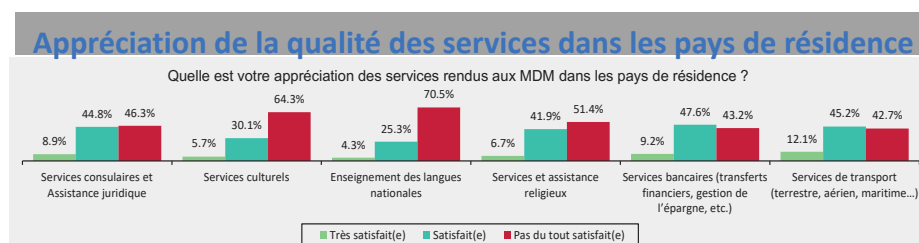


Appréciation de la qualité des services rendus aux MDM dans les pays de résidence et au Maroc

Les taux de satisfactions exprimés à propos des services rendus aux MDM dans les pays de résidence restent modérés, avec 57,26% pour les services de transport, 56,79% pour les services bancaires, et 53,72% pour les services consulaires. Ils traduisent la diversité des expériences vécues par les participant.e.s et les appréciations contrastées qui s'y rapportent. Certaines de ces expériences sont rapportées sous forme de témoignages ou de faits.

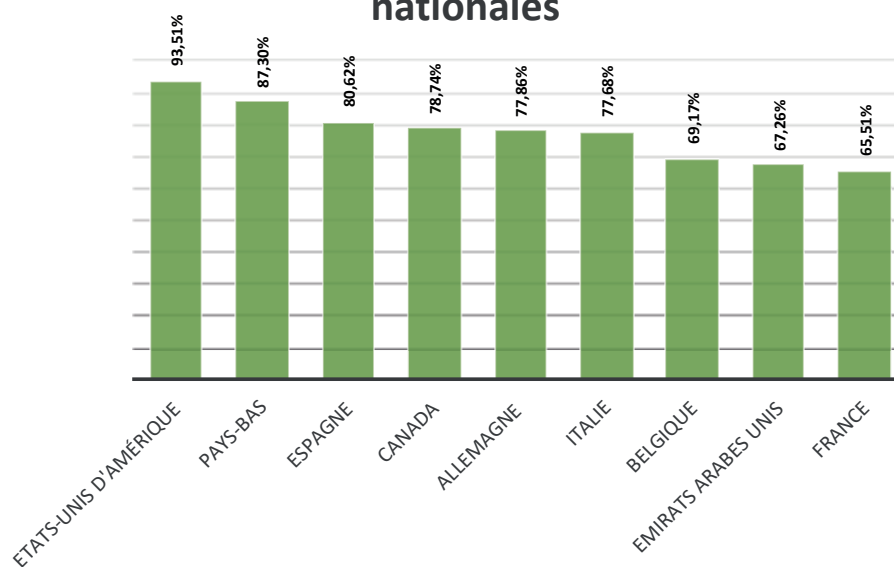


Les opinions sont plus tranchées concernant les services d'enseignement des langues nationales, qui recueillent des taux élevés d'insatisfaction (70,46%), suivis des services culturels (64,28%) et des services et assistance d'ordre religieux (51,38%).

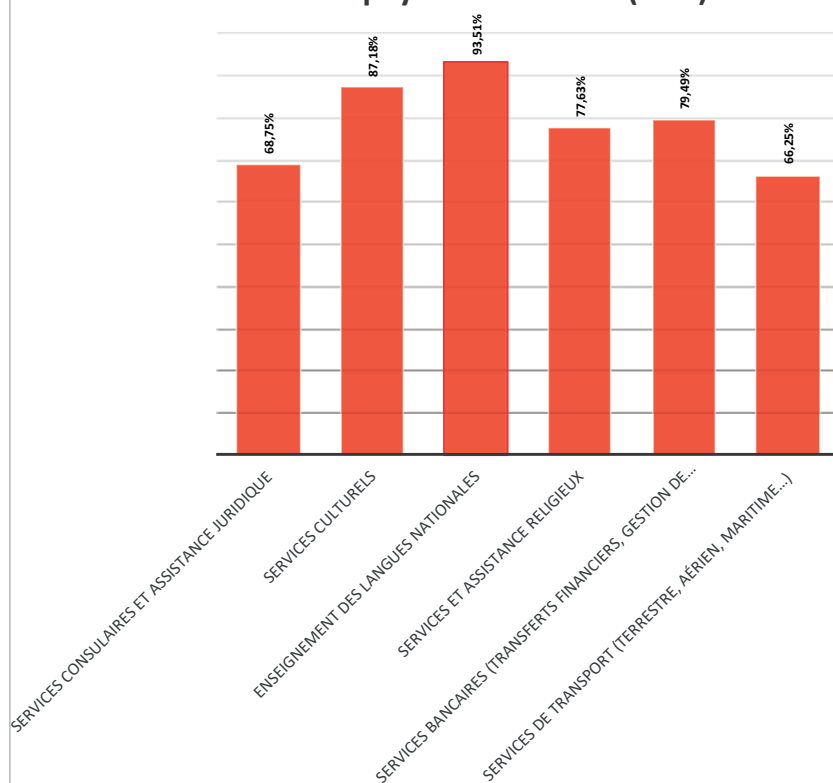


Des variations entre pays sont relevées dans les taux d'insatisfaction des services rendus aux MDM dans le pays de résidence. Les services d'enseignement des langues nationales constituent un sujet de préoccupation majeur pour tous les répondants. Les participant.e.s résidant aux Etats Unis d'Amérique déclarent le plus haut taux d'insatisfaction pour l'ensemble des services.

Taux d'insatisfaction concernant les services d'enseignement des langues nationales

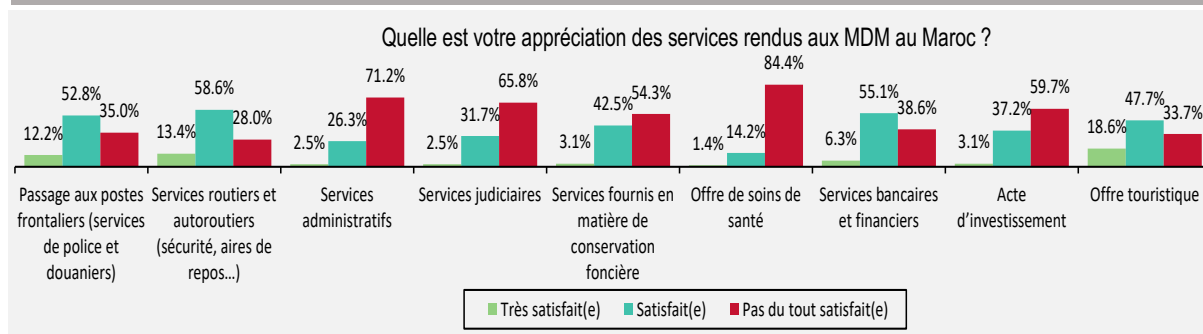


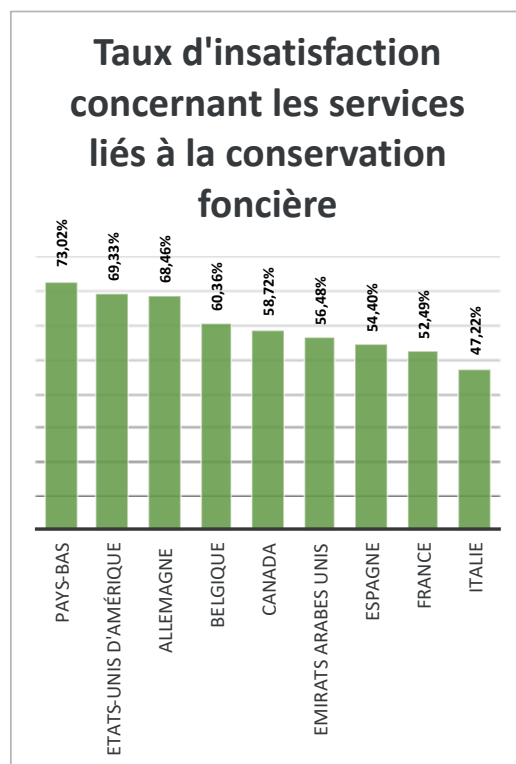
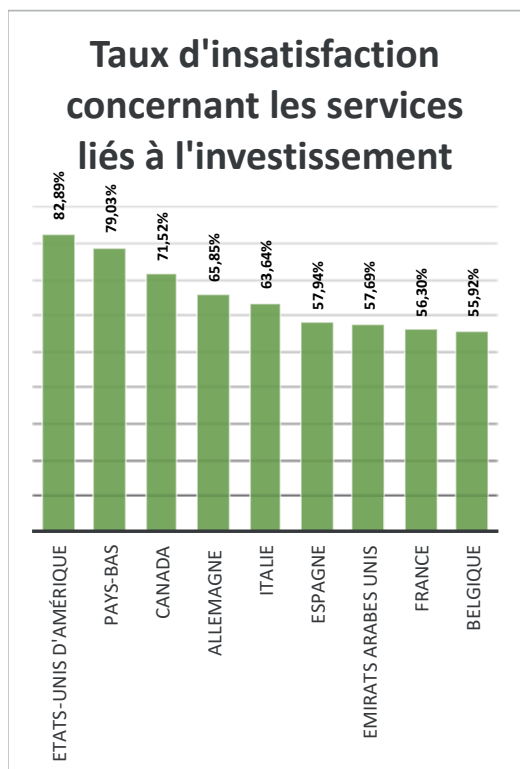
Taux d'insatisfaction des services rendus aux MDM dans le pays de résidence (USA)



Les MDM sont particulièrement sensibles aux progrès réalisés par le Maroc en matière d'infrastructures, ainsi que les efforts en matière de l'organisation de l'opération d'accueil « Marhaba », et cela malgré quelques insatisfactions exprimées par certain.e.s participant.e.s.. Ainsi, 72% des répondants déclarent leur satisfaction concernant les services routiers et autoroutiers marocains, et 65% font part d'une appréciation positive de leur passage aux postes frontaliers. Concernant les services bancaires et financiers pour les MDM au Maroc, le taux de satisfaction est de 61,4%, soit légèrement plus élevé que ce qui a été exprimé pour ce genre de services dans les pays de résidence. Les avis exprimés sont par contre quasi unanimes pour considérer que l'offre de soins de santé au Maroc est insatisfaisante (84,4%), tout comme les services administratifs (71,2%), les services judiciaires (65,8%), les services liés à l'investissement (59,7%) ou les services fournis en matière de conservation foncière (54,3%). Des variations des taux d'insatisfaction selon le pays de résidence sont enregistrées pour certains services. Ainsi, les services liés à l'investissement sont jugés insatisfaisants par 82,89% des répondants résidant au Etats-Unis d'Amérique, 79,03% par ceux des Pays-Bas, et 71,52% par ceux du Canada, contre une moyenne de 59,7%. Concernant les services fournis en matière de conservation foncière, ils sont jugés insatisfaisants par 73,02% des répondants résidant aux Pays-Bas, 69,33% de ceux des Etats-Unis d'Amérique, 68,46% de ceux d'Allemagne, et 60,36 de ceux de Belgique, contre une moyenne de 54,3%.

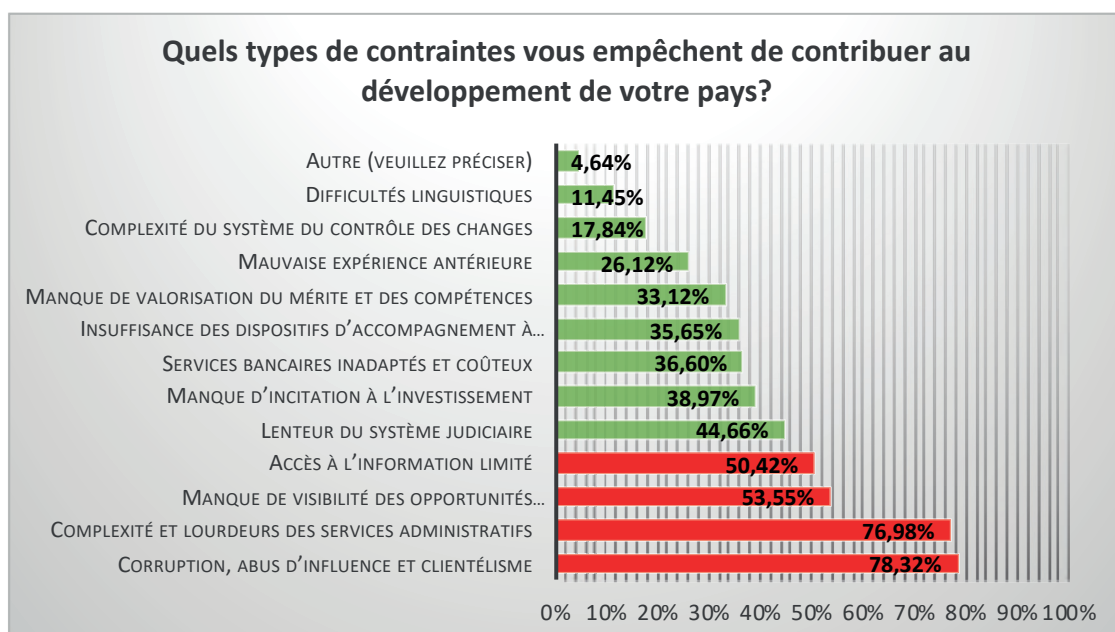
Appréciation de la qualité des services au Maroc (suite)





Perception des freins à la contribution au développement

La corruption et le clientélisme sont avancés par les participant.e.s comme principales contraintes devant leur contribution au développement du Maroc (78,32%), talonnées par la complexité et la lourdeur des services administratifs (76,98%). Le manque de visibilité des opportunités d'investissement arrive en troisième position avec 53,55% des réponses, suivi des limites de l'accès à l'information (50,42%).



Ces mêmes thématiques sont spontanément ressorties dans les réponses à la question « quelle expérience négative vous a marqué lors de vos passages au Maroc ? », avec une intensité particulière concernant les questions étiquetées comme « corruption ». Les réponses des participant.e.s, formulées avec leurs propres mots, dans l'une ou l'autre des sept langues dans lesquelles le questionnaire a été publié, se sont articulées autour des principales thématiques suivantes :

- **Insécurité éthique :** « corruption », « clientélisme », paiements indus « extorsion », « malhonnêteté », « escroqueries et spoliations », « arnaques immobilières et foncières »
- **Difficultés avec les services publics et administratifs :** attermolements, lenteurs, lourdeurs, complexité, des procédures administratives, douanières, judiciaires; complexité de l'équivalence des diplômes
- **Complexité de l'environnement des affaires :** manque d'informations et de transparence sur les procédures d'investissement; multiplicité des interlocuteurs pour les petits investisseurs ; complexité des relations bancaires ; opacité fiscale.
- **Insécurité sanitaire et hygiène publique :** lenteurs des premiers secours en cas d'accidents de la route ; mauvaise qualité de la prise en charge médicale, état des hôpitaux publics, déchets sur la voie publique.
- **Sécurité et ordre publics :** insécurité (« légère ») ; « abus de la part de certains agents du contrôle routier, amendes et pénalités parfois « injustifiées ».
- **Incivilités :** Manque de respect pour les femmes ; « gardiens de parking » ; manque de reconnaissance, de respect des MDM, maltraitance et situations humiliantes ; sentiments de discrimination par rapport aux étrangers et de mauvais traitements ; incivilités, « misbehavior », agressivité de certains agents des douanes, bureaucratie, règles d'admission et d'enregistrement dans les hôtels.
- **Qualité des services de transports :** coût des billets d'avion ; défaillances des services de la compagnie nationale de transport aérien (accueil, informations, assistance, etc.) ; qualité des transports en commun ; surcharge des trains.

Les répondants ont tout aussi massivement indiqué les motifs de leur fierté d'être marocain.e.s. A la question « quelle expérience vous a rendu fier(e) de votre pays ? », les réponses et témoignages ont porté sur des thèmes variés, synthétisées ci-dessous. Il est à souligner que l'occurrence la plus récurrente et la plus fortement et intensément formulée concerne leur fierté de la personnalité et de l'action du Roi Mohammed VI.

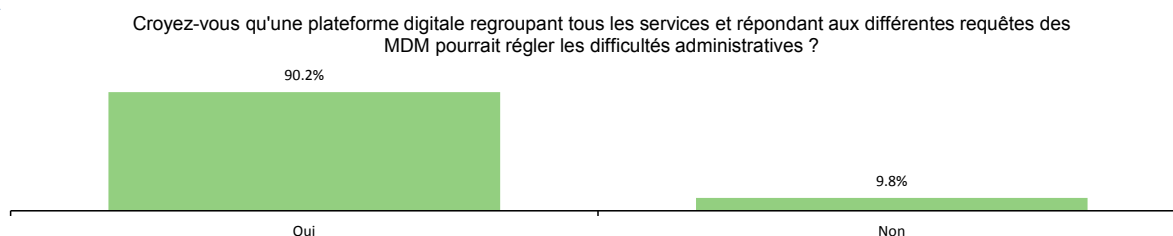
- **Les institutions :** Sa Majesté le Roi Mohammed VI ; les progrès depuis Son intronisation ; la monarchie, les positions et le rayonnement du Maroc sur le plan international ; la défense de la marocanité du Sahara ; l'amélioration des droits de la femme ; la gestion de la crise du covid.
- **L'identité nationale :** la profondeur de l'histoire nationale ; le patriotisme ; la Marche Verte ; l'intégrité territoriale (la défense du Sahara) ; la diplomatie du Maroc ; l'amour du pays et du drapeau.

- **Le développement** : la sécurité du pays ; l'attractivité des investissements et des opérateurs internationaux ; les énergies renouvelables ; les infrastructures et les équipements ; l'amélioration de la propreté des villes ; l'infrastructure internet ; les grands projets (TGV) ; le SIAM (salon de l'agriculture de Meknes) ; Le semi-marathon de Marrakech.
- **L'amélioration des droits des femmes**: la réforme de la « Moudawana » ; l'organisation de la coupe d'Afrique féminine.
- **Les valeurs sociétales** : la solidarité ; l'hospitalité ; la générosité, la « générosité sociale » ; la convivialité ; la gastronomie ; l'inventivité ; le sens de la famille.
- **La culture et la diversité culturelle** ; l'équilibre entre la modernisation et les traditions ; les liens avec la terre et les aïeux ; la beauté du territoire ; Le patrimoine (Volubilis...) ; les arts et les artistes.
- **L'accueil des MDM** : l'opération « Marhaba ».

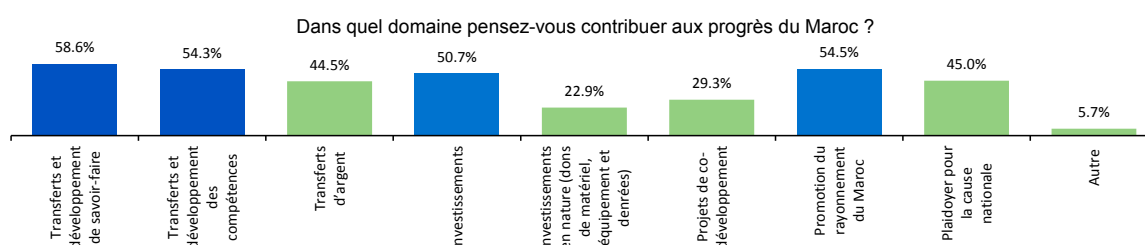
Outils et domaines à renforcer

La digitalisation des services administratifs est puissamment attendue par les participant.e.s. Les répondants ont en effet plébiscité l'idée de création d'une plateforme digitale interactive regroupant tous les services et répondant aux différentes requêtes des MDM (90,16%). Et ce sont les répondants résidant aux Emirats Arabes Unis qui affichent le taux d'adhésion le plus élevé à cette idée (95,61%), suivis de ceux du Canada (94,54%).

Quels motifs

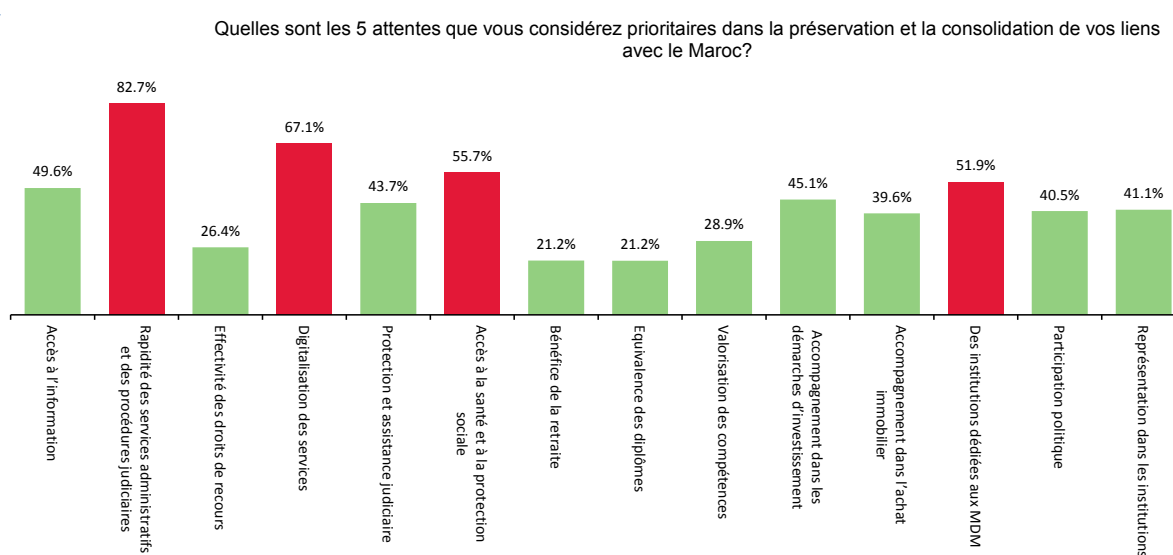


Les répondants ont exprimé une volonté tangible de contribuer au développement du Maroc, à travers le transfert des savoir-faire (58,62%) et des compétences (54,34%), de la promotion du rayonnement du Maroc (54,53%). Les investissements totalisent 50,69% des réponses, suivis du plaidoyer pour la cause nationale (44,96%), et des transferts d'argent (44,48%). Ces chiffres varient légèrement selon le pays de résidence. Ainsi, les répondants résidant aux Emirats Arabes Unis sont 64,35% à se déclarer disposés à investir au Maroc, contre une moyenne de 50,69%. Le transfert de savoir faire est revenu par contre plus fréquemment chez les répondants d'Amérique du Nord, avec 71,27% chez les répondants résidant au Canada, et 68,75% chez ceux des Etats-Unis d'Amérique, contre une moyenne de 58,62%.



La rapidité des services administratifs et des procédures judiciaires est placée de loin en têtes des attentes prioritaires des participant.e.s, avec 82,66% des réponses, suivie par la digitalisation des services (67,12%), de l'accès à la santé (55,74%), des institutions dédiées aux MDM (51,90%) et de l'accès à l'information (49,56%). La représentation dans les institutions arrive en huitième position (41,09%), suivie de la participation politique (40,52%).

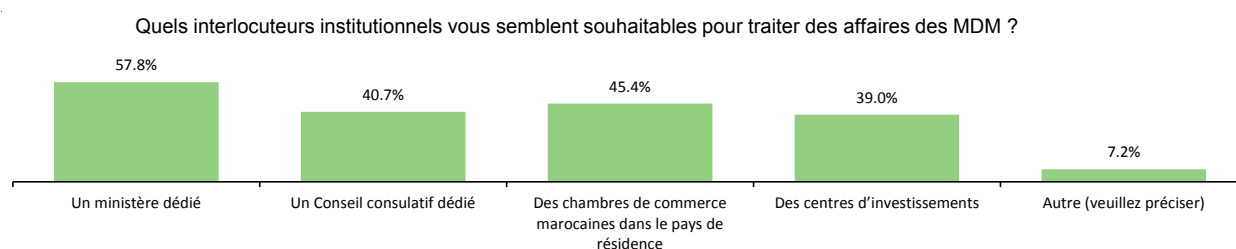
Ces attentes présentent certaines variations selon les pays de résidence. Ainsi, pour la digitalisation des services, les plus fortes attentes sont enregistrées en Amérique du Nord (Etats-Unis d'Amérique : 76,54%, et Canada : 75,96%) et aux Emirats Arabes Unis (75,44%). Les répondants résidant dans cet Etat du Golf Arabe se démarquent par une forte aspiration à pouvoir bénéficier d'une retraite (58,77% contre une moyenne de 21,21%).



Attentes à l'égard des acteurs institutionnels

En matière institutionnelle, 57,80% des répondants considèrent qu'un ministère dédié constituerait l'interlocuteur institutionnel souhaitable pour traiter des affaires des MDM, contre 45,35% pour des chambres de commerce marocaines dans les pays de résidence, 40,66% pour un conseil consultatif dédié, et 38,98% pour des centres d'investissement.

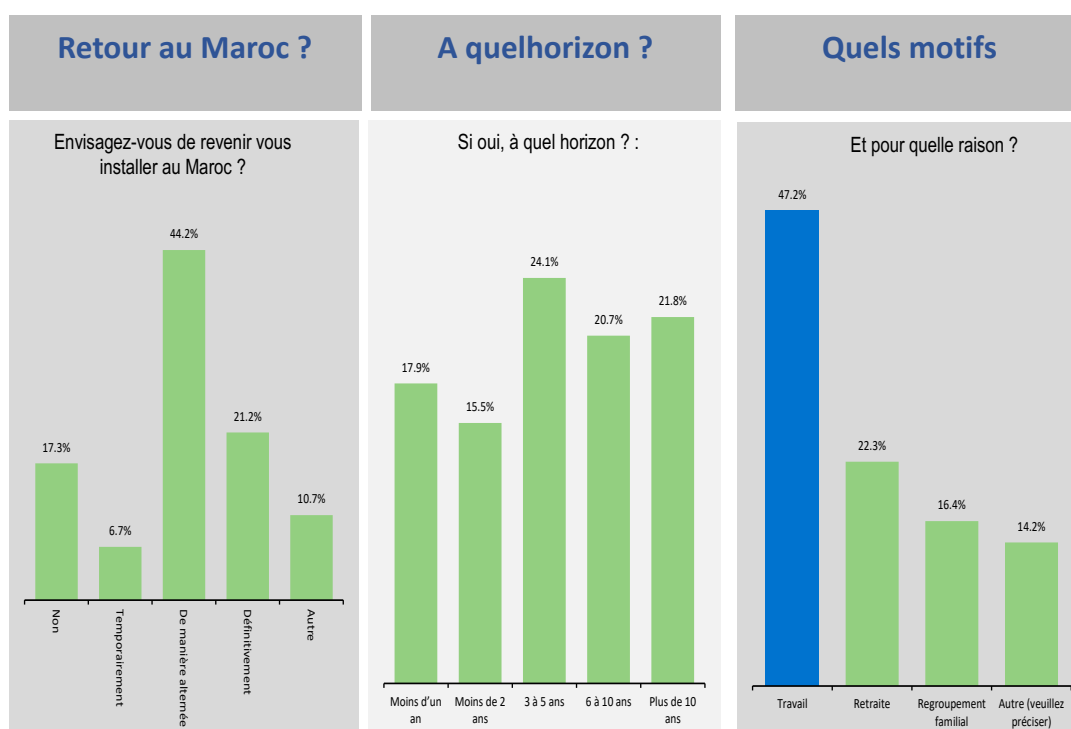
Si la volonté de maintenir des liens institutionnels avec leurs pays d'origine reste forte, elle s'exprime plutôt à travers une demande de services administratifs à leur écoute et de plateformes digitales leur permettant d'exprimer leurs voix et leurs doléances. En effet, 33,11% des participant.e.s n'ont exprimé aucune préférence sur la question du renforcement de la participation et de la représentation institutionnelle. Le taux de non-réponse à cette question a atteint 68,18% chez les participant.e.s résidant aux Pays-Bas, 60,30% chez les résidents en Allemagne, et 50,47% chez ceux résidant en France. Les opinions exprimées ont indiqué une préférence pour un rôle consultatif structuré auprès des instances de bonne gouvernance (2.882 répondants) ou pour la participation électorale (2.898 répondants).

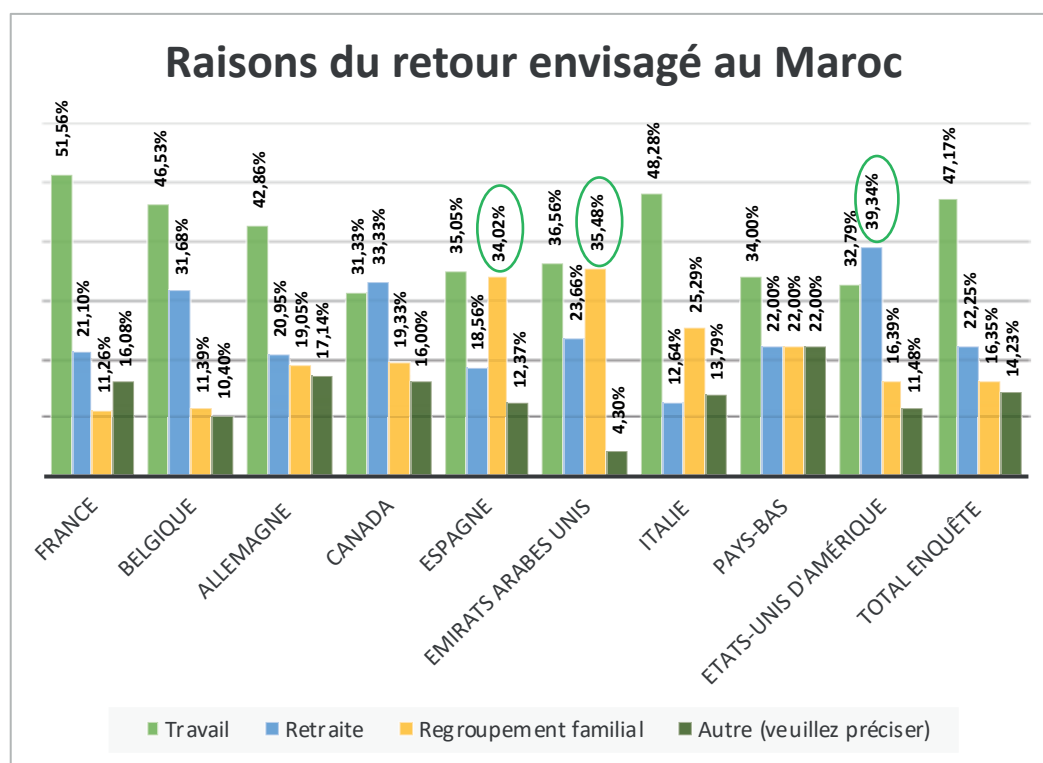


Projets de retour au Maroc

Les réponses à la consultation ne révèlent pas une volonté de retour définitif massivement envisagée. En effet, moins du quart des répondants (21,15%) envisagent un retour définitif, et 17,25% excluent clairement toute perspective de réinstallation au Maroc. Les séjours alternés semblent par contre mieux correspondre aux souhaits et aux projets des participant.e.s. Près de la moitié des répondants (44,15%) déclarent envisager une alternance entre des périodes de séjour au Maroc et dans le pays de résidence. Le travail constitue le motif de retour avancé par 47,17% des répondants, suivi par la retraite (22,25%) et le regroupement familial (16,35%). Seule la moitié des participant.e.s ont avancé un horizon temporel pour un éventuel retour, variant entre moins d'un an (17,9%) et plus de 10 ans (21,8%).

Les raisons d'un éventuel retour varient selon le pays de résidence. Ainsi, ce sont les répondants résidant aux Etats-Unis qui sont le plus nombreux à envisager un retour après la retraite (39,34% contre une moyenne de 22,25%). Le regroupement familial est par contre une raison qui motive 35,48% des participant.e.s résidant aux Emirats Arabes Unis, et 34,02% de ceux résidant en Espagne, contre une moyenne de 16,35%.





En guise de conclusion, les Marocain.e.s du Monde, dans leur diversité générationnelle et géographique, ont témoigné d'un vif intérêt pour le sujet de la consultation. Les jeunes en activité ont constitué la majorité des répondants (65,77% de 25-45 ans et 82,43% en activité). La majorité déclare entretenir des liens avec le Maroc (92,94%), qualifiés de forts par 65,22% des participant.e.s. Les liens familiaux et personnels sont les plus importants (87,76%), suivis des liens culturels (77,83%), des liens de solidarité et d'engagement (65,59%) et des liens professionnels (57,22%). Les répondants semblent sensibles aux progrès réalisés par le Maroc dans de nombreux domaines. La personnalité et l'action du Roi Mohammed VI ressort avec force comme premier motif de fierté exprimé par les participant.e.s. Des points irritants subsistent toutefois concernant l'appréciation des services rendus au MDM. Les phénomènes et les actes perçus comme formes de « corruption » cristallisent les récriminations des répondants, qui sont unanimes dans leurs attentes à propos de la digitalisation des services (90,2%). Le désir de contribuer au développement du Maroc reste très fort (58,62%) malgré les contraintes relevées. En matière institutionnelle, le souhait déclaré est d'avoir un ministère spécifiquement dédié aux affaires des MDM (57,8%), et de renforcer le dispositif institutionnel dans les pays de résidence par des structures chargées des questions économiques telles des chambres de commerce marocaines (45,4%). Un retour massif et définitif ne semble pas être à l'ordre du jour des répondants, mais la majorité n'écarte pas l'idée de séjours alternés (42,2%) à motifs professionnels (47,2%).

Principaux chiffres :

Participant.e.s au questionnaire	• 4651 participant.e.s • 39,5% de femmes et 60,5% d'hommes • Moins de 18ans : 0,48% ; 18-24 ans : 6,54% ; 25-45 ans : 66,77% ; 45-65 ans : 25,72% ; plus de 65 ans : 1,50% • En activité : 82,43% ; sans emploi : 8,75% ; étudiant.e.s : 6,47% ; retraité.e.s : 2,35%
Questionnaire en ligne	• Du 8 au 29 octobre 2022
Questionnaire publié et renseigné en 7 langues	• 2.752 questionnaires renseignés en français ; 1.142 en arabe ; 343 en anglais ; 178 en flamand ; 94 en espagnol ; 86 en italien ; et 56 en néerlandais.
Pays de résidence	• 53 pays répartis sur 5 continents
Participant.e.s né.e.s à l'étranger	• 24,82% des participant.e.s
Binationaux	• 61,42% des participant.e.s
Liens entretenus avec le Maroc	• Forts : 65,22% ; à renforcer : 27,72% ; faibles : 7,06% • Liens familiaux et personnels : 87,76% ; liens culturels : 77,83% ; liens de solidarité et d'engagement : 65,59% ; liens professionnels : 57,22%
Satisfaction des services rendus au MDM dans les pays de résidence	• Taux de satisfaction les plus élevés : services de transport : 57,26% ; services bancaires : 56,79% ; services consulaires : 53,72% • Taux d'insatisfaction les plus élevés : enseignement des langues nationales : 70,46% ; services culturels : 64,28% ; services et assistance religieux : 51,38%
Satisfaction des services rendus au MDM au Maroc	• Taux de satisfaction les plus élevés : services routiers et autoroutiers : 72,03% ; offre touristique : 66,34% ; passage aux postes frontalier : 64,99% ; services bancaires et financiers : 61,43% • Taux d'insatisfaction les plus élevés : offres de soins de santé : 84,37% ; services administratifs : 71,23% ; services judiciaires : 65,80% ; investissement : 59,66% ; conservation foncière : 54,34%

Perception des freins à la contribution au développement	Corruption et clientélisme : 78,32% ; complexité et lourdeur des services administratifs : 76,98% ; manque de visibilité des opportunités d'investissement : 53,55% ; accès à l'information limité : 50,42% ; lenteur du système judiciaire : 44,66%
Adhésion à l'idée d'une plateforme digitale unique	90,2% des participant.e.s
Volonté de contribuer au développement du Maroc	Transfert de savoir-faire : 58,62% ; promotion du rayonnement du Maroc : 54,53% ; transfert des compétences : 54,34% ; investissements : 50,69% ; plaider pour la cause nationale : 44,96% ; transferts d'argent : 44,48%
Attentes prioritaires	Rapidité des services administratifs et des procédures judiciaires : 82,66% ; digitalisation des services : 67,12% ; accès à la santé et à la protection sociales : 55,74% ; institutions dédiées aux MDM : 51,90% ; accès à l'information : 49,56% ; accompagnement dans les démarches d'investissement : 45,09% ; protection et assistance judiciaire : 43,72% ; représentation dans les institutions : 41,09% ; participation politique : 40,52%
Attentes à l'égard des acteurs institutionnels	Ministère dédié aux MDM : 57,80% ; Chambres de commerce marocaines dans les pays de résidence : 45,35% ; Conseils consultatifs dédiés : 40,66% ; centres d'investissement : 38,98%
Renforcement de la participation et de la représentation institutionnelle des MDM	Sans préférence : 33,11% ; participation aux élections législatives à partir des pays de résidence : 33,97% ; rôle consultatif auprès des instances de bonne gouvernance : 10,38% ; représentation à la Chambre de Conseillers : 7,41% ; représentation au sein du CA de la Fondation Hassan II pour les MRE : 5,97% ; élection des membres du CCME : 5,76%
Perspectives de retour	- Projets de retour : De manière alternée : 44,15% ; définitivement : 21,15% ; non : 17,25% ; temporairement : 6,71% - Motifs : Travail : 47,17% ; retraite : 22,25% ; regroupement familial : 16,35% - Horizon : moins d'un an : 17,86% ; moins de 2 ans : 15,50% ; 3 à 5 ans : 24,13% ; 6 à 10 ans : 20,70% ; plus de 10 ans : 21,81%

Conseil Economique, Social et Environnemental

1, angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5
Hay Riad , 10 100 - Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@cese.ma